

Numéro de dossier : 1216195001	
Unité administrative responsable	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Aménagement des parcs-nature et espaces riverains
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération	Écoterritoires
Projet	-
Objet	Approuver l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Manufacturier Sheltec inc. dans le cadre du contrat de construction du belvédère de la Pointe-aux-Carières au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard (Appel d'offres public numéro 17-6187) afin de l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans.

Attendu les erreurs de production et le non respect des délais contractuels du fournisseur Manufacturier Sheltec inc.

Attendu les motifs exposés au dossier décisionnel;

Il est recommandé :

d'approuver, conformément au pouvoir délégué dans la résolution CG15 0645, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Manufacturier Sheltec inc. réalisée par le Service des grands parc, du Mont-Royal et des sports, dans le cadre du contrat de reconstruction du belvédère de la Pointe-aux-carrières au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard (CG 18 0340), et l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans à compter de la date de la résolution du comité exécutif pour les motifs énoncés au dossier décisionnel.

-- Signé par Claude CARETTE/MONTREAL le 2021-09-27 09:58:54, en fonction de /MONTREAL.

Signataire:

Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et
attractivité

Numéro de dossier : 1216195001

Identification		Numéro de dossier : 1216195001
Unité administrative responsable	Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Aménagement des parcs-nature et espaces riverains	
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif	
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas	
Compétence d'agglomération	Écoterritoires	
Projet	-	
Objet	Approuver l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Manufacturier Sheltec inc. dans le cadre du contrat de construction du belvédère de la Pointe-aux-Carières au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard (Appel d'offres public numéro 17-6187) afin de l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans.	

Contenu

Contexte

Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) a octroyé un contrat à Manufacturier Sheltec inc., ci-après appelé le fournisseur, pour la reconstruction du belvédère de la Pointe-aux-Carières, dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 17-6187. Le contrat a été octroyé le 21 juin 2018, une rencontre de pré-démarrage a eu lieu le 11 juillet 2018 et l'ordre de débiter les travaux était le 4 septembre 2018. Le but de procéder à un octroi et pré-démarrage deux mois avant le début des travaux sur le site était de permettre au fournisseur de produire les dessins d'ateliers et de débiter la fabrication en usine rapidement. Le contrat, d'une durée de 100 jours de calendrier, devait se terminer le 21 janvier 2019, en conservant dix (10) jours ouvrables pour compléter les travaux de plantations, d'ensemencements et de ragréage des sentiers au printemps 2019. Les travaux étant effectués dans un parc-nature, la Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs s'applique. Les travaux peuvent uniquement avoir lieu entre le 1^{er} septembre et le 31 mars de chaque année.

L'appel d'offres indiquait que le fournisseur serait évalué sur un ensemble de critères prédéfinis et que la note de passage de 70 % était requise pour que son rendement soit jugé satisfaisant. Le rendement d'un fournisseur qui obtient un pointage inférieur à 70 % au terme de l'évaluation du contrat est considéré insatisfaisant, ce qui peut entraîner son inscription sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant et donner à la Ville de Montréal la discrétion de décider si elle lui octroie ou pas un nouveau contrat pour une période de deux (2) ans.

Le responsable du contrat a effectué un suivi rigoureux tout au long de ce contrat et procédé à l'évaluation de l'entrepreneur le 12 juillet 2021, à la suite de quoi le rendement a été jugé insatisfaisant. Tout au long du projet, des évaluations ont été transmises au fournisseur (n° 1 - 5 octobre 2018, n° 2 - 5 décembre 2018, n° 3 - 13 février 2019, n° 4 - 19 février 2019, n° 5 - 21 mars 2019, n° 6 - 17 avril 2019, n° 7 - 1^{er} août 2019). Des rappels fréquents ont été effectués afin d'obtenir des échéanciers révisés (voir procès verbaux en pièces jointes). Dès la réunion de chantier n° 3 (voir procès verbal en pièce jointe), le 12 septembre 2018, un retard était déjà noté pour le dépôt des dessins d'ateliers. Tout au long du chantier, le retard s'est accumulé et des lacunes de gestion de projet ont été relevées. À la réunion de

chantier n° 5 (voir procès verbal en pièce jointe) le fournisseur s'est informé s'il était possible de prolonger les travaux au-delà de l'échéancier fourni. Un rappel du délai de réalisation des travaux prévu au contrat a été soumis. Des corrections sur plusieurs composantes du belvédère étaient requises tout au long du chantier. N'ayant pas respecté l'échéancier prévu au contrat, des pénalités pour retard ont également été appliquées.

Conformément à la directive sur l'évaluation du rendement des fournisseurs, le rapport d'évaluation a été transmis au fournisseur par courriel le 12 juillet 2021 en précisant qu'il disposait d'une période de 30 jours, soit du 13 juillet 2021 au 11 août 2021 pour soumettre ses commentaires et contester les résultats.

Manufacturier Sheltec inc. n'a pas fait parvenir de réponse à la Ville.

Conformément au règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs du comité exécutif (03-009), ce dernier possède les pouvoirs liés à l'évaluation de rendement des fournisseurs et des entrepreneurs prévue au paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes (LCV). Le fournisseur à rendement insatisfaisant se voit donc inscrit sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant (LFRI) à la suite de la décision du comité exécutif.

Si l'évaluation est approuvée, le fournisseur sera inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans, à compter de la date de la résolution du comité exécutif, donnant ainsi à la Ville la discrétion de décider si elle lui octroie ou pas un nouveau contrat.

Action	Date	Date limite
Octroi du contrat	21 juin 2018	
Fin du contrat (Réception définitive des travaux)	13 juillet 2021	
Élaboration du rapport d'évaluation préliminaire	n° 1 - 5 octobre 2018 n° 2 - 5 décembre 2018 n° 3 - 13 février 2019 n° 4 - 19 février 2019 n° 5 - 21 mars 2019 n° 6 - 17 avril 2019 n° 7 - 1 ^{er} août 2019	
Communication du rapport d'évaluation au fournisseur (60 jours suivant la fin du contrat)	12 juillet 2021	11 septembre 2021 (60 jours après le 13 juillet 2021 - fin du contrat)
Réponse de l'adjudicataire (30 jours suivant la réception du rapport d'évaluation)	s/o	11 août 2021
Rapport d'évaluation finale	12 juillet 2021 (La Ville n'a pas reçu de commentaires du fournisseur)	
Décision du comité exécutif concernant l'évaluation du fournisseur (60 jours après la réception des commentaires du fournisseurs, ou en l'absence des commentaires, suivant celui de l'expiration du délai de 30 jours)		10 octobre 2021

Décision(s) antérieure(s)

CG 18 0340 - 21 juin 2018 : Accorder un contrat à Manufacturier Sheltec inc. pour la reconstruction du belvédère de la Pointe-aux-Carrières, au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 1 409

571,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public numéro 17-6187 (cinq soumissionnaires).

CG17 0008 - 26 janvier 2017 : Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Lemay CO inc. et Les Services experts inc. pour la fourniture de services d'architecture de paysage pour les différents projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, pour une somme maximale de 2 084 649,09 \$, taxes incluses. - Appel d'offres public numéro 16-15547 (cinq soumissionnaires).

CG14 0592 - 18 décembre 2014 : Accorder un contrat de services professionnels à Groupe IBI-DAA inc. pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers dans les parcs-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies pour une somme maximale de 2 710 881,41 \$, taxes incluses. - Appel d'offres public numéro 14-13874 - (deux soumissionnaires). Approuver un projet de convention à cette fin. Autoriser la cession du contrat de services professionnels accordé à Groupe IBI-DAA inc. au cessionnaire Services intégrés Lemay et associés inc.

Description

L'appel d'offres incluait la grille d'évaluation contenant des thèmes généraux à évaluer :

1. Santé et sécurité;
2. Aspect de la conformité technique;
3. Respect des délais, des échéanciers et des aspects financiers;
4. Fourniture et utilisation des ressources;
5. Organisation et gestion;
6. Communication et documentation.

Le processus d'évaluation du rendement du fournisseur était expliqué dans les clauses administratives générales, mentionné dans les clauses administratives spéciales et la grille d'évaluation du fournisseur était présentée en annexe du cahier des charges. Également, il était clairement stipulé dans les clauses administratives spéciales du cahier des charges que :

- le délai contractuel était de 100 jours de calendrier, à compter de la date de l'autorisation de débiter les travaux;
- des documents techniques devaient être fournis lors de la réunion de démarrage et à la suite de l'octroi du contrat.

De plus, lors de la rencontre de démarrage, le SGPMRS a revu avec le fournisseur l'ensemble des clauses contractuelles, dont le processus d'évaluation du rendement de celui-ci, qui a été expliqué de vive voix.

Des évaluations intérimaires ont été effectuées et transmises à chaque décompte pour permettre au fournisseur de corriger les éléments problématiques et s'assurer d'obtenir un rendement satisfaisant lors de l'évaluation finale. Cependant, très peu de mesures ont été prises par le fournisseur pour remédier aux situations problématiques identifiées lors des évaluations intérimaires. La conséquence principale des manquements du fournisseur est le retard des travaux. Les difficultés du fournisseur à fabriquer des garde-corps conformes a retardé leur installation de plus d'un an, reportant ainsi le parachèvement en juillet 2020. Ceci a donné lieu à un rendement insatisfaisant à la fin du contrat. Il est à noter que la période où les chantiers de construction ont été fermés dû au confinement lors de la première vague de la pandémie de la COVID-19 n'a pas été comptabilisée dans le calendrier pour retard.

Le présent dossier décisionnel a pour but d'approuver l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Manufacturier Sheltec inc., dans le cadre du contrat par bon de commande numéro 1287411 octroyé pour la réalisation des travaux de reconstruction du belvédère de la Pointe-aux-Carrières au parc-nature de Bois-de-l'Île-Bizard, et ce, à la suite de l'appel d'offres public numéro 17-66187, le cas échéant, conformément à la résolution numéro CM15 1107 et au pouvoir délégué dans le Règlement intérieur du conseil municipal sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009).

Justification

Les délais dans la production des dessins d'ateliers, et les multiples corrections de ces dessins, ont tout d'abord retardé la fabrication de la structure en usine et l'installation sur le site. De plus, des erreurs de fabrication ont occasionné des délais supplémentaires. Le belvédère, qui devait être disponible pour la population au printemps 2019, ne l'a été qu'en juillet 2020. Le site a été inaccessible durant cette longue période.

Malgré la clarté des obligations du fournisseur dans les documents de l'appel d'offres, les rencontres de suivi avec lui ainsi que les communications qui lui ont été envoyées, celui-ci n'a pas respecté ses obligations, principalement celles de :

1. Fournir les dessins d'ateliers complets pour la fabrication du belvédère, et ce, dès le début de l'octroi du contrat, comme demandé au devis;
2. Fabriquer et installer le belvédère avant la fin du délai contractuel de 100 jours ouvrables;
3. Respecter le délai contractuel de 100 jours ouvrables.

Le rapport d'évaluation, les réponses de la firme ainsi que les copies de communications rappelant les obligations du fournisseur et ses manquements sont en pièces jointes.

Aspect(s) financier(s)

Sans objet

Montréal 2030

Sans objet

Impact(s) majeur(s)

L'approbation du rapport de rendement insatisfaisant et l'inscription du fournisseur sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant donnent à la Ville la discrétion de décider si elle lui octroie ou pas un nouveau contrat pour une période de deux (2) ans.

L'inscription d'un fournisseur sur cette liste n'empêchera pas cependant ce dernier de soumissionner sur tout appel d'offres d'intérêt pour lui durant la période où son nom figure sur ladite liste.

Impact(s) lié(s) à la COVID-19

Sans objet

Opération(s) de communication

Sans objet

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

Décision du comité exécutif : le 6 octobre 2021

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Validation

Intervenant et Sens de l'intervention
Autre intervenant et Sens de l'intervention

Parties prenantes	Services
-------------------	----------

Lecture :

Responsable du dossier
Sarah MUSTILLE
Architecte paysagiste
Tél. : 514 207-2058
Télécop. :

Endossé par:
Steve BILODEAU BALATTI
Chef de division
Tél. : 514 895-3775
Télécop. :
Date d'endossement : 2021-09-03 17:00:29

Approbation du Directeur de direction
Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directeur(trice) - aménagements des parcs
et espaces publics
Tél. : 514 207-6466

Approuvé le : 2021-09-09 13:22

Approbation du Directeur de service
Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directeur(trice) - aménagements des parcs et espaces
publics
Tél. : 514 207-6466

Le 26 août 2021
Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la
charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre
C-11.4), je désigne pour me remplacer dans
l'exercice de mes fonctions de directrice du Service
des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et
d'exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions
:
Mme Sylvia-Anne Duplantie, directrice de la direction
Aménagement des parcs et espaces publics, du 31
août au 12 septembre inclusivement

Louise-Hélène Lefebvre, directrice
Service des grands parcs, du Mont-Royal et des
sports

Approuvé le : 2021-09-09 13:23

Numéro de dossier : 1216195001

Numéro de dossier : 1216195001

Unité administrative responsable

Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Aménagement des parcs-nature et espaces riverains

Objet

Approuver l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Manufacturier Sheltec inc. dans le cadre du contrat de construction du belvédère de la Pointe-aux-Carières au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard (Appel d'offres public numéro 17-6187) afin de l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans.



6187_180831_ECHEANCIER_BASE.pdf



6187_181005_Eval.F_01.pdf



6187_181205_Eval.F_02.pdf



6187_190213_Eval.F_03.pdf



6187_190219_Eval.F_04.pdf



6187_190321_Eval.F_05.pdf



6187_190417_Eval.F_06.pdf



6187_190801_Eval.F_07.pdf



6187_191220_LettreDefaut_Entrepreneur.pdf



6187_200226_ECHEANCIER FIN D'ÉTAPE_REV 13.pdf



6187_210712_Eval.F_FINAL.pdf



6187_210712_LETTRE_RAPPORT_EVALUATION_RENDEMENT.pdf



6187_181019_R5_PV_rev1.pdf



6187_180912_R3_PV.pdf



6187_190301_R13_PV.pdf



6187_Chronologie des événements.pdf

Responsable du dossier

Sarah MUSTILLE

Architecte paysagiste

Tél. : 514 207-2058

Numéro de dossier : 1216195001

ÉVALUATION DU FOURNISSEUR

(Exécution de travaux)

DATE: 2018-10-05

CONTRAT No :	17-6187
FOURNISSEUR :	Manufacturier Sheltec inc. Parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard
PROJET :	Construction du belvédère de la Pointe-aux-carrières

	Notes
Excellent - Toutes les attentes/exigences de critère sont excédés.	5
Très satisfaisant - Certaines des attentes/exigences de ce critère sont excédés.	4
Satisfaisant - Les attentes/exigences de ce critère sont rencontrés.	3,5
Déficient - Ne réponds que partiellement aux attentes/exigences de ce critère, une légère amélioration est requise.	2,5
Insuffisant - Ne réponds que partiellement aux attentes/exigences de ce critère. Une importante amélioration est requise. Un avis de redressement a été émis.	1
Inadéquat - Ne réponds à aucune des attentes/exigences de ce critère.	0

1. Santé et sécurité **Pondération en % 10**

1.1 Est-ce que l'entrepreneur a transmis son avis d'ouverture de chantier et son programme de prévention ?	Excellent	5,0	/5
1.2 Est-ce que l'entrepreneur a respecté les règles et normes de santé et sécurité au travail et remédié efficacement et rapidement aux situations notées par la Ville ou la CNESST ?	Excellent	5,0	/5
1.3 Est-ce que la sécurité et la signalisation aux abords du chantier sont adéquates ?	Excellent	5,0	/5
		15,0	/15
		Total des points pour ce thème 15,0	
		Pointage pour ce thème (%) 10,0	

Commentaires :

2. Aspect de la conformité technique **Pondération en % 30**

2.1 Est-ce que les travaux ont été exécutés conformément aux exigences des plans et devis ?	N/A (à venir)		
2.2 Est-ce que l'entrepreneur a fourni des documents techniques, pertinents et de qualité, conformes aux exigences des documents contractuels, incluant l'obtention des licences et permis requis ainsi que le respect des normes, lois et règlements en vigueur ?	Satisfaisant	3,5	/5
2.3 Est-ce que la finition des travaux est acceptable et l'entrepreneur a-t-il corrigé les travaux défectueux et les non-conformités avec diligence ?	N/A (à venir)		
2.4 Quelle est votre évaluation de la qualité générale des travaux réalisés par l'entrepreneur (à la réception totale) ?	N/A (à venir)		
		3,5	/5
		Total des points pour ce thème 3,5	
		Pointage pour ce thème (%) 21,0	

Commentaires :

3. Respect des délais, des échéanciers et des aspects financiers **Pondération en % 30**

3.1 Est-ce que l'entrepreneur a remis un échéancier initial et des échéanciers hebdomadaires conformes aux exigences des documents contractuels ?	Déficient	2,5	/5
3.2 Est-ce que l'entrepreneur a respecté les échéanciers hebdomadaires remis ainsi que son délai contractuel ?	Déficient	2,5	/5
3.3 Est-ce que l'entrepreneur a fourni les informations requises dans un délai raisonnable ainsi que les prix raisonnables en fonction du marché lors de la gestion des changements ?	N/A (à venir)		
3.4 Est-ce que l'entrepreneur a fourni des demandes de paiement exactes et complètes ?	Excellent	5,0	/5
		10,0	/15
		Total des points pour ce thème 10,0	
		Pointage pour ce thème (%) 20,0	

Commentaires :

4. Fourniture et utilisation des ressources **Pondération en % 10**

4.1 Quelle est votre évaluation de la performance du chargé de projets de l'entrepreneur ? (disponibilité, compétence, expérience, prise de décisions, respect du client et présence aux rencontres)	Satisfaisant	3,5	/5
4.2 Quelle est votre évaluation de la performance du surintendant/responsable au chantier de l'entrepreneur? (disponibilité, compétence, expérience, prise de décisions, respect du client et présence aux rencontres)	Très satisfaisant	4,0	/5
4.3 Est-ce que l'entrepreneur a fourni les ressources humaines et matérielles nécessaires au parachèvement des travaux en conformité avec ses obligations contractuelles ?	N/A (à venir)		
		7,5	/10
		Total des points pour ce thème 7,5	
		Pointage pour ce thème (%) 7,5	

Commentaires :

5. Organisation et gestion **Pondération en % 10**

- 5.1 Les installations temporaires sont-elles conformes aux documents contractuels ?
- 5.2 Est-ce que l'entrepreneur encadre le personnel au chantier de façon adéquate et assure-t-il l'entière coordination et suivi de ses sous-traitants et fournisseurs ?
- 5.3 Est-ce que l'entrepreneur a maintenu le chantier propre et bien ordonné ainsi que les abords du chantier propres et conformes à la réglementation en vigueur ?
- 5.4 Est-ce que l'entrepreneur a démontré une planification efficace et ordonnée des activités au chantier et a-t-il collaboré, de manière efficace et optimale, à la mise en œuvre de solutions pour les imprévus rencontrés au chantier ?

	Points
Très satisfaisant	4,0 /5
Excellent	5,0 /5
Excellent	5,0 /5
N/A (à venir)	
	14,0 /15
Total des points pour ce thème	14,0
Pointage pour ce thème (%)	9,3

Commentaires :

6. Communication et documentation **Pondération en % 10**

- 6.1 Est-ce que l'entrepreneur a remis et tenu le « Registre des documents à soumettre » tel que spécifié et a-t-il transmis, à temps, tous les documents requis pour l'exécution des travaux ?
- 6.2 Est-ce que l'entrepreneur a avisé la Ville à temps de la tenue des travaux pour permettre la planification des interventions de surveillance ?
- 6.3 Est-ce que l'entrepreneur a préparé les « plans annotés » au fil de l'avancement des travaux et quelle est votre évaluation de la qualité des « plans annotés » remis ?

	Points
Déficient	2,5 /5
N/A (à venir)	
N/A (à venir)	
	2,5 /5
Total des points pour ce thème	2,5
Pointage pour ce thème (%)	5,0

Commentaires :

Pointage total pour la pondération des thèmes (sur 100 %)

72,8%

Commentaires :

Signature	Chargé de projet	Chef de section	Chef de division
	Date		

ÉVALUATION DU FOURNISSEUR

(Exécution de travaux)

CONTRAT No :	17-6187	DATE: 2018-12-03
FOURNISSEUR :	Manufacturier Sheltec inc.	
PROJET :	Parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard Construction du belvédère de la Pointe-aux-carrières	

	Notes
Excellent - Toutes les attentes/exigences de critère sont excédés.	5
Très satisfaisant - Certaines des attentes/exigences de ce critère sont excédés.	4
Satisfaisant - Les attentes/exigences de ce critère sont rencontrés.	3,5
Déficent - Ne répond que partiellement aux attentes/exigences de ce critère, une légère amélioration est requise.	2,5
Insuffisant - Ne réponds que partiellement aux attentes/exigences de ce critère. Une importante amélioration est requise. Un avis de redressement a été émis.	1
Inadéquat - Ne réponds à aucune des attentes/exigences de ce critère.	0

1. Santé et sécurité Pondération en % 10

		Points	
1.1 Est-ce que l'entrepreneur a transmis son avis d'ouverture de chantier et son programme de prévention ?	Excellent	5,0	/5
1.2 Est-ce que l'entrepreneur a respecté les règles et normes de santé et sécurité au travail et remédié efficacement et rapidement aux situations notées par la Ville ou la CNESST ?	Excellent	5,0	/5
1.3 Est-ce que la sécurité et la signalisation aux abords du chantier sont adéquates ?	Excellent	5,0	/5
		15,0	/15
Total des points pour ce thème		15,0	
Pointage pour ce thème (%)		10,0	

Commentaires :

2. Aspect de la conformité technique Pondération en % 30

		Points	
2.1 Est-ce que les travaux ont été exécutés conformément aux exigences des plans et devis ?	Satisfaisant	3,5	/5
2.2 Est-ce que l'entrepreneur a fourni des documents techniques, pertinents et de qualité, conformes aux exigences des documents contractuels, incluant l'obtention des licences et permis requis ainsi que le respect des normes, lois et règlements en vigueur ?	Satisfaisant	3,5	/5
2.3 Est-ce que la finition des travaux est acceptable et l'entrepreneur a-t-il corrigé les travaux défectueux et les non-conformités avec diligence ?	N/A (à venir)		
2.4 Quelle est votre évaluation de la qualité générale des travaux réalisés par l'entrepreneur (à la réception totale) ?	N/A (à venir)		
		7,0	/10
Total des points pour ce thème		7,0	
Pointage pour ce thème (%)		21,0	

Commentaires :

3. Respect des délais, des échéanciers et des aspects financiers Pondération en % 30

		Points	
3.1 Est-ce que l'entrepreneur a remis un échéancier initial et des échéanciers hebdomadaires conformes aux exigences des documents contractuels ?	Satisfaisant	3,5	/5
3.2 Est-ce que l'entrepreneur a respecté les échéanciers hebdomadaires remis ainsi que son délai contractuel ?	Déficent	2,5	/5
3.3 Est-ce que l'entrepreneur a fourni les informations requises dans un délai raisonnable ainsi que les prix raisonnables en fonction du marché lors de la gestion des changements ?	N/A (à venir)		
3.4 Est-ce que l'entrepreneur a fourni des demandes de paiement exactes et complètes ?	Satisfaisant	3,5	/5
		9,5	/15
Total des points pour ce thème		9,5	
Pointage pour ce thème (%)		19,0	

Commentaires :

4. Fourniture et utilisation des ressources Pondération en % 10

		Points	
4.1 Quelle est votre évaluation de la performance du chargé de projets de l'entrepreneur ? (disponibilité, compétence, expérience, prise de décisions, respect du client et présence aux rencontres)	Déficent	2,5	/5
4.2 Quelle est votre évaluation de la performance du surintendant/responsable au chantier de l'entrepreneur? (disponibilité, compétence, expérience, prise de décisions, respect du client et présence aux rencontres)	Très satisfaisant	4,0	/5
4.3 Est-ce que l'entrepreneur a fourni les ressources humaines et matérielles nécessaires au parachèvement des travaux en conformité avec ses obligations contractuelles ?	Satisfaisant	3,5	/5
		10,0	/15
Total des points pour ce thème		10,0	
Pointage pour ce thème (%)		6,7	

Commentaires :

5. Organisation et gestion **Pondération en % 10**

		Points
5.1 Les installations temporaires sont-elles conformes aux documents contractuels ?	Satisfaisant	3,5 /5
5.2 Est-ce que l'entrepreneur encadre le personnel au chantier de façon adéquate et assure-t-il l'entière coordination et suivi de ses sous-traitants et fournisseurs ?	Satisfaisant	3,5 /5
5.3 Est-ce que l'entrepreneur a maintenu le chantier propre et bien ordonné ainsi que les abords du chantier propres et conformes à la réglementation en vigueur ?	Excellent	5,0 /5
5.4 Est-ce que l'entrepreneur a démontré une planification efficace et ordonnée des activités au chantier et a-t-il collaboré, de manière efficace et optimale, à la mise en œuvre de solutions pour les imprévus rencontrés au chantier ?	Satisfaisant	3,5 /5
		15,5 /20
Total des points pour ce thème		15,5
Pointage pour ce thème (%)		7,8

Commentaires :

6. Communication et documentation **Pondération en % 10**

		Points
6.1 Est-ce que l'entrepreneur a remis et tenu le « Registre des documents à soumettre » tel que spécifié et a-t-il transmis, à temps, tous les documents requis pour l'exécution des travaux ?	Déficent	2,5 /5
6.2 Est-ce que l'entrepreneur a avisé la Ville à temps de la tenue des travaux pour permettre la planification des interventions de surveillance ?	Déficent	2,5 /5
6.3 Est-ce que l'entrepreneur a préparé les « plans annotés » au fil de l'avancement des travaux et quelle est votre évaluation de la qualité des « plans annotés » remis ?	N/A (à venir)	
		5,0 /10
Total des points pour ce thème		5,0
Pointage pour ce thème (%)		5,0

Commentaires :

Pointage total pour la pondération des thèmes (sur 100 %)

69,4%

Commentaires :

	Chargé de projet	Chef de section	Chef de division
Signature			
Date	2018-12-05		

ÉVALUATION DU FOURNISSEUR

(Exécution de travaux)

DATE: 2019-02-13

CONTRAT No :	17-6187	
FOURNISSEUR :	Manufacturier Sheltec inc.	
PROJET :	Parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard	
	Construction du belvédère de la Pointe-aux-carrières	

	Notes
Excellent - Toutes les attentes/exigences de critère sont excédés.	5
Très satisfaisant - Certaines des attentes/exigences de ce critère sont excédés.	4
Satisfaisant - Les attentes/exigences de ce critère sont rencontrés.	3,5
Déficent - Ne réponds que partiellement aux attentes/exigences de ce critère, une légère amélioration est requise.	2,5
Insuffisant - Ne réponds que partiellement aux attentes/exigences de ce critère. Une importante amélioration est requise. Un avis de redressement a été émis.	1
Inadéquat - Ne réponds à aucune des attentes/exigences de ce critère.	0

1. Santé et sécurité Pondération en % **10**

		Points
1.1 Est-ce que l'entrepreneur a transmis son avis d'ouverture de chantier et son programme de prévention ?	Excellent	5,0 /5
1.2 Est-ce que l'entrepreneur a respecté les règles et normes de santé et sécurité au travail et remédié efficacement et rapidement aux situations notées par la Ville ou la CNESST ?	Excellent	5,0 /5
1.3 Est-ce que la sécurité et la signalisation aux abords du chantier sont adéquates ?	Excellent	5,0 /5
		15,0 /15
	Total des points pour ce thème	15,0
	Pointage pour ce thème (%)	10,0

Commentaires :

2. Aspect de la conformité technique Pondération en % **30**

		Points
2.1 Est-ce que les travaux ont été exécutés conformément aux exigences des plans et devis ?	Satisfaisant	3,5 /5
2.2 Est-ce que l'entrepreneur a fourni des documents techniques, pertinents et de qualité, conformes aux exigences des documents contractuels, incluant l'obtention des licences et permis requis ainsi que le respect des normes, lois et règlements en vigueur ?	Satisfaisant	3,5 /5
2.3 Est-ce que la finition des travaux est acceptable et l'entrepreneur a-t-il corrigé les travaux défectueux et les non-conformités avec diligence ?	N/A (à venir)	
2.4 Quelle est votre évaluation de la qualité générale des travaux réalisés par l'entrepreneur (à la réception totale) ?	N/A (à venir)	
		7,0 /10
	Total des points pour ce thème	7,0
	Pointage pour ce thème (%)	21,0

Commentaires :

3. Respect des délais, des échéanciers et des aspects financiers Pondération en % **30**

		Points
3.1 Est-ce que l'entrepreneur a remis un échéancier initial et des échéanciers hebdomadaires conformes aux exigences des documents contractuels ?	Très satisfaisant	4,0 /5
3.2 Est-ce que l'entrepreneur a respecté les échéanciers hebdomadaires remis ainsi que son délai contractuel ?	Déficent	2,5 /5
3.3 Est-ce que l'entrepreneur a fourni les informations requises dans un délai raisonnable ainsi que les prix raisonnables en fonction du marché lors de la gestion des changements ?	N/A (à venir)	
3.4 Est-ce que l'entrepreneur a fourni des demandes de paiement exactes et complètes ?	Satisfaisant	3,5 /5
		10,0 /15
	Total des points pour ce thème	10,0
	Pointage pour ce thème (%)	20,0

Commentaires :

4. Fourniture et utilisation des ressources Pondération en % **10**

		Points
4.1 Quelle est votre évaluation de la performance du chargé de projets de l'entrepreneur ? (disponibilité, compétence, expérience, prise de décisions, respect du client et présence aux rencontres)	Déficent	2,5 /5
4.2 Quelle est votre évaluation de la performance du surintendant/responsable au chantier de l'entrepreneur? (disponibilité, compétence, expérience, prise de décisions, respect du client et présence aux rencontres)	Très satisfaisant	4,0 /5
4.3 Est-ce que l'entrepreneur a fourni les ressources humaines et matérielles nécessaires au parachèvement des travaux en conformité avec ses obligations contractuelles ?	Satisfaisant	3,5 /5
		10,0 /15
	Total des points pour ce thème	10,0
	Pointage pour ce thème (%)	6,7

Commentaires :

5. Organisation et gestion Pondération en % **10**

		Points
5.1 Les installations temporaires sont-elles conformes aux documents contractuels ?	Déficient	2,5 /5
5.2 Est-ce que l'entrepreneur encadre le personnel au chantier de façon adéquate et assure-t-il l'entière coordination et suivi de ses sous-traitants et fournisseurs ?	Satisfaisant	3,5 /5
5.3 Est-ce que l'entrepreneur a maintenu le chantier propre et bien ordonné ainsi que les abords du chantier propres et conformes à la réglementation en vigueur ?	Excellent	5,0 /5
5.4 Est-ce que l'entrepreneur a démontré une planification efficace et ordonnée des activités au chantier et a-t-il collaboré, de manière efficace et optimale, à la mise en œuvre de solutions pour les imprévus rencontrés au chantier ?	Déficient	2,5 /5
		13,5 /20
Total des points pour ce thème		13,5
Pointage pour ce thème (%)		6,8

Commentaires :

6. Communication et documentation Pondération en % **10**

		Points
6.1 Est-ce que l'entrepreneur a remis et tenu le « Registre des documents à soumettre » tel que spécifié et a-t-il transmis, à temps, tous les documents requis pour l'exécution des travaux ?	Déficient	2,5 /5
6.2 Est-ce que l'entrepreneur a avisé la Ville à temps de la tenue des travaux pour permettre la planification des interventions de surveillance ?	Satisfaisant	3,5 /5
6.3 Est-ce que l'entrepreneur a préparé les « plans annotés » au fil de l'avancement des travaux et quelle est votre évaluation de la qualité des « plans annotés » remis ?	N/A (à venir)	
		6,0 /10
Total des points pour ce thème		6,0
Pointage pour ce thème (%)		6,0

Commentaires :

Pointage total pour la pondération des thèmes (sur 100 %)

70,4%

Commentaires :

	Chargé de projet	Chef de section	Chef de division
Signature			
Date	13-févr-19		

ÉVALUATION DU FOURNISSEUR

(Exécution de travaux)

DATE: 2019-02-19

CONTRAT No :	17-6187	
FOURNISSEUR :	Manufacturier Sheltec inc.	
PROJET :	Parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard	
	Construction du belvédère de la Pointe-aux-carrières	

	Notes
Excellent - Toutes les attentes/exigences de critère sont excédés.	5
Très satisfaisant - Certaines des attentes/exigences de ce critère sont excédés.	4
Satisfaisant - Les attentes/exigences de ce critère sont rencontrés.	3,5
Déficent - Ne répond que partiellement aux attentes/exigences de ce critère, une légère amélioration est requise.	2,5
Insuffisant - Ne réponds que partiellement aux attentes/exigences de ce critère. Une importante amélioration est requise. Un avis de redressement a été émis.	1
Inadéquat - Ne réponds à aucune des attentes/exigences de ce critère.	0

1. Santé et sécurité Pondération en % 10

		Points
1.1 Est-ce que l'entrepreneur a transmis son avis d'ouverture de chantier et son programme de prévention ?	Excellent	5,0 /5
1.2 Est-ce que l'entrepreneur a respecté les règles et normes de santé et sécurité au travail et remédié efficacement et rapidement aux situations notées par la Ville ou la CNESST ?	Excellent	5,0 /5
1.3 Est-ce que la sécurité et la signalisation aux abords du chantier sont adéquates ?	Excellent	5,0 /5
		15,0 /15
	Total des points pour ce thème	15,0
	Pointage pour ce thème (%)	10,0

Commentaires :

2. Aspect de la conformité technique Pondération en % 30

		Points
2.1 Est-ce que les travaux ont été exécutés conformément aux exigences des plans et devis ?	Déficent	2,5 /5
2.2 Est-ce que l'entrepreneur a fourni des documents techniques, pertinents et de qualité, conformes aux exigences des documents contractuels, incluant l'obtention des licences et permis requis ainsi que le respect des normes, lois et règlements en vigueur ?	Satisfaisant	3,5 /5
2.3 Est-ce que la finition des travaux est acceptable et l'entrepreneur a-t-il corrigé les travaux défectueux et les non-conformités avec diligence ?	N/A (à venir)	
2.4 Quelle est votre évaluation de la qualité générale des travaux réalisés par l'entrepreneur (à la réception totale) ?	N/A (à venir)	
		6,0 /10
	Total des points pour ce thème	6,0
	Pointage pour ce thème (%)	18,0

Commentaires :

3. Respect des délais, des échéanciers et des aspects financiers Pondération en % 30

		Points
3.1 Est-ce que l'entrepreneur a remis un échéancier initial et des échéanciers hebdomadaires conformes aux exigences des documents contractuels ?	Déficent	2,5 /5
3.2 Est-ce que l'entrepreneur a respecté les échéanciers hebdomadaires remis ainsi que son délai contractuel ?	Déficent	2,5 /5
3.3 Est-ce que l'entrepreneur a fourni les informations requises dans un délai raisonnable ainsi que les prix raisonnables en fonction du marché lors de la gestion des changements ?	N/A (à venir)	
3.4 Est-ce que l'entrepreneur a fourni des demandes de paiement exactes et complètes ?	Satisfaisant	3,5 /5
		8,5 /15
	Total des points pour ce thème	8,5
	Pointage pour ce thème (%)	17,0

Commentaires :

4. Fourniture et utilisation des ressources Pondération en % 10

		Points
4.1 Quelle est votre évaluation de la performance du chargé de projets de l'entrepreneur ? (disponibilité, compétence, expérience, prise de décisions, respect du client et présence aux rencontres)	Déficent	2,5 /5
4.2 Quelle est votre évaluation de la performance du surintendant/responsable au chantier de l'entrepreneur? (disponibilité, compétence, expérience, prise de décisions, respect du client et présence aux rencontres)	Satisfaisant	3,5 /5
4.3 Est-ce que l'entrepreneur a fourni les ressources humaines et matérielles nécessaires au parachèvement des travaux en conformité avec ses obligations contractuelles ?	Satisfaisant	3,5 /5
		9,5 /15
	Total des points pour ce thème	9,5
	Pointage pour ce thème (%)	6,3

Commentaires :

5. Organisation et gestion Pondération en % **10**

		Points
5.1 Les installations temporaires sont-elles conformes aux documents contractuels ?	Déficier	2,5 /5
5.2 Est-ce que l'entrepreneur encadre le personnel au chantier de façon adéquate et assure-t-il l'entière coordination et suivi de ses sous-traitants et fournisseurs ?	Satisfaisant	3,5 /5
5.3 Est-ce que l'entrepreneur a maintenu le chantier propre et bien ordonné ainsi que les abords du chantier propres et conformes à la réglementation en vigueur ?	Excellent	5,0 /5
5.4 Est-ce que l'entrepreneur a démontré une planification efficace et ordonnée des activités au chantier et a-t-il collaboré, de manière efficace et optimale, à la mise en œuvre de solutions pour les imprévus rencontrés au chantier ?	Déficier	2,5 /5
		13,5 /20
Total des points pour ce thème		13,5
Pointage pour ce thème (%)		6,8

Commentaires :

6. Communication et documentation Pondération en % **10**

		Points
6.1 Est-ce que l'entrepreneur a remis et tenu le « Registre des documents à soumettre » tel que spécifié et a-t-il transmis, à temps, tous les documents requis pour l'exécution des travaux ?	Déficier	2,5 /5
6.2 Est-ce que l'entrepreneur a avisé la Ville à temps de la tenue des travaux pour permettre la planification des interventions de surveillance ?	Satisfaisant	3,5 /5
6.3 Est-ce que l'entrepreneur a préparé les « plans annotés » au fil de l'avancement des travaux et quelle est votre évaluation de la qualité des « plans annotés » remis ?	N/A (à venir)	
		6,0 /10
Total des points pour ce thème		6,0
Pointage pour ce thème (%)		6,0

Commentaires :

Pointage total pour la pondération des thèmes (sur 100 %)

64,1%

Commentaires :

	Chargé de projet	Chef de section	Chef de division
Signature			
Date	19-févr-19		

ÉVALUATION DU FOURNISSEUR

(Exécution de travaux)

CONTRAT No :	17-6187	DATE:	2019-03-21
FOURNISSEUR :	Manufacturier Sheltec inc.		
PROJET :	Parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard Construction du belvédère de la Pointe-aux-carrières		

	Notes
Excellent - Toutes les attentes/exigences de critère sont excédés.	5
Très satisfaisant - Certaines des attentes/exigences de ce critère sont excédés.	4
Satisfaisant - Les attentes/exigences de ce critère sont rencontrés.	3,5
Déficent - Ne répond que partiellement aux attentes/exigences de ce critère, une légère amélioration est requise.	2,5
Insuffisant - Ne réponds que partiellement aux attentes/exigences de ce critère. Une importante amélioration est requise. Un avis de redressement a été émis.	1
Inadéquat - Ne réponds à aucune des attentes/exigences de ce critère.	0

1. Santé et sécurité Pondération en % 10

		Points	
1.1 Est-ce que l'entrepreneur a transmis son avis d'ouverture de chantier et son programme de prévention ?	Excellent	5,0	/5
1.2 Est-ce que l'entrepreneur a respecté les règles et normes de santé et sécurité au travail et remédié efficacement et rapidement aux situations notées par la Ville ou la CNESST ?	Excellent	5,0	/5
1.3 Est-ce que la sécurité et la signalisation aux abords du chantier sont adéquates ?	Excellent	5,0	/5
		15,0	/15
Total des points pour ce thème		15,0	
Pointage pour ce thème (%)		10,0	

Commentaires :

2. Aspect de la conformité technique Pondération en % 30

		Points	
2.1 Est-ce que les travaux ont été exécutés conformément aux exigences des plans et devis ?	Déficent	2,5	/5
2.2 Est-ce que l'entrepreneur a fourni des documents techniques, pertinents et de qualité, conformes aux exigences des documents contractuels, incluant l'obtention des licences et permis requis ainsi que le respect des normes, lois et règlements en vigueur ?	Satisfaisant	3,5	/5
2.3 Est-ce que la finition des travaux est acceptable et l'entrepreneur a-t-il corrigé les travaux défectueux et les non-conformités avec diligence ?	N/A (à venir)		
2.4 Quelle est votre évaluation de la qualité générale des travaux réalisés par l'entrepreneur (à la réception totale) ?	N/A (à venir)		
		6,0	/10
Total des points pour ce thème		6,0	
Pointage pour ce thème (%)		18,0	

Commentaires :

3. Respect des délais, des échéanciers et des aspects financiers Pondération en % 30

		Points	
3.1 Est-ce que l'entrepreneur a remis un échéancier initial et des échéanciers hebdomadaires conformes aux exigences des documents contractuels ?	Déficent	2,5	/5
3.2 Est-ce que l'entrepreneur a respecté les échéanciers hebdomadaires remis ainsi que son délai contractuel ?	Déficent	2,5	/5
3.3 Est-ce que l'entrepreneur a fourni les informations requises dans un délai raisonnable ainsi que les prix raisonnables en fonction du marché lors de la gestion des changements ?	Satisfaisant	3,5	/5
3.4 Est-ce que l'entrepreneur a fourni des demandes de paiement exactes et complètes ?	Satisfaisant	3,5	/5
		12,0	/20
Total des points pour ce thème		12,0	
Pointage pour ce thème (%)		18,0	

Commentaires :

4. Fourniture et utilisation des ressources Pondération en % 10

		Points	
4.1 Quelle est votre évaluation de la performance du chargé de projets de l'entrepreneur ? (disponibilité, compétence, expérience, prise de décisions, respect du client et présence aux rencontres)	Déficent	2,5	/5
4.2 Quelle est votre évaluation de la performance du surintendant/responsable au chantier de l'entrepreneur? (disponibilité, compétence, expérience, prise de décisions, respect du client et présence aux rencontres)	Satisfaisant	3,5	/5
4.3 Est-ce que l'entrepreneur a fourni les ressources humaines et matérielles nécessaires au parachèvement des travaux en conformité avec ses obligations contractuelles ?	Satisfaisant	3,5	/5
		9,5	/15
Total des points pour ce thème		9,5	
Pointage pour ce thème (%)		6,3	

Commentaires :

5. Organisation et gestion Pondération en % **10**

		Points
5.1 Les installations temporaires sont-elles conformes aux documents contractuels ?	Déficier	2,5 /5
5.2 Est-ce que l'entrepreneur encadre le personnel au chantier de façon adéquate et assure-t-il l'entière coordination et suivi de ses sous-traitants et fournisseurs ?	Satisfaisant	3,5 /5
5.3 Est-ce que l'entrepreneur a maintenu le chantier propre et bien ordonné ainsi que les abords du chantier propres et conformes à la réglementation en vigueur ?	Excellent	5,0 /5
5.4 Est-ce que l'entrepreneur a démontré une planification efficace et ordonnée des activités au chantier et a-t-il collaboré, de manière efficace et optimale, à la mise en œuvre de solutions pour les imprévus rencontrés au chantier ?	Déficier	2,5 /5
		13,5 /20
Total des points pour ce thème		13,5
Pointage pour ce thème (%)		6,8

Commentaires :

6. Communication et documentation Pondération en % **10**

		Points
6.1 Est-ce que l'entrepreneur a remis et tenu le « Registre des documents à soumettre » tel que spécifié et a-t-il transmis, à temps, tous les documents requis pour l'exécution des travaux ?	Déficier	2,5 /5
6.2 Est-ce que l'entrepreneur a avisé la Ville à temps de la tenue des travaux pour permettre la planification des interventions de surveillance ?	Satisfaisant	3,5 /5
6.3 Est-ce que l'entrepreneur a préparé les « plans annotés » au fil de l'avancement des travaux et quelle est votre évaluation de la qualité des « plans annotés » remis ?	N/A (à venir)	
		6,0 /10
Total des points pour ce thème		6,0
Pointage pour ce thème (%)		6,0

Commentaires :

Pointage total pour la pondération des thèmes (sur 100 %)

65,1%

Commentaires :

	Chargé de projet	Chef de section	Chef de division
Signature			
Date	26-03-2019		

ÉVALUATION DU FOURNISSEUR (Exécution de travaux)

CONTRAT No : 17-6187	DATE: 2019-04-17
FOURNISSEUR : Manufacturier Sheltec inc.	
PROJET : Parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard	
Construction du belvédère de la Pointe-aux-carrières	

	Notes
Excellent - Toutes les attentes/exigences de critère sont excédés.	5
Très satisfaisant - Certaines des attentes/exigences de ce critère sont excédés.	4
Satisfaisant - Les attentes/exigences de ce critère sont rencontrés.	3,5
Déficent - Ne répond que partiellement aux attentes/exigences de ce critère, une légère amélioration est requise.	2,5
Insuffisant - Ne réponds que partiellement aux attentes/exigences de ce critère. Une importante amélioration est requise. Un avis de redressement a été émis.	1
Inadéquat - Ne réponds à aucune des attentes/exigences de ce critère.	0

1. Santé et sécurité Pondération en % **10**

		Points	
1.1 Est-ce que l'entrepreneur a transmis son avis d'ouverture de chantier et son programme de prévention ?	Excellent	5,0	/5
1.2 Est-ce que l'entrepreneur a respecté les règles et normes de santé et sécurité au travail et remédié efficacement et rapidement aux situations notées par la Ville ou la CNESST ?	Excellent	5,0	/5
1.3 Est-ce que la sécurité et la signalisation aux abords du chantier sont adéquates ?	Excellent	5,0	/5
		15,0	/15
Total des points pour ce thème		15,0	
Pointage pour ce thème (%)		10,0	

Commentaires :

2. Aspect de la conformité technique Pondération en % **30**

		Points	
2.1 Est-ce que les travaux ont été exécutés conformément aux exigences des plans et devis ?	Déficent	2,5	/5
2.2 Est-ce que l'entrepreneur a fourni des documents techniques, pertinents et de qualité, conformes aux exigences des documents contractuels, incluant l'obtention des licences et permis requis ainsi que le respect des normes, lois et règlements en vigueur ?	Satisfaisant	3,5	/5
2.3 Est-ce que la finition des travaux est acceptable et l'entrepreneur a-t-il corrigé les travaux défectueux et les non-conformités avec diligence ?	N/A (à venir)		
2.4 Quelle est votre évaluation de la qualité générale des travaux réalisés par l'entrepreneur (à la réception totale) ?	N/A (à venir)		
		6,0	/10
Total des points pour ce thème		6,0	
Pointage pour ce thème (%)		18,0	

Commentaires :

3. Respect des délais, des échéanciers et des aspects financiers Pondération en % **30**

		Points	
3.1 Est-ce que l'entrepreneur a remis un échéancier initial et des échéanciers hebdomadaires conformes aux exigences des documents contractuels ?	Déficent	2,5	/5
3.2 Est-ce que l'entrepreneur a respecté les échéanciers hebdomadaires remis ainsi que son délai contractuel ?	Déficent	2,5	/5
3.3 Est-ce que l'entrepreneur a fourni les informations requises dans un délai raisonnable ainsi que les prix raisonnables en fonction du marché lors de la gestion des changements ?	Satisfaisant	3,5	/5
3.4 Est-ce que l'entrepreneur a fourni des demandes de paiement exactes et complètes ?	Satisfaisant	3,5	/5
		12,0	/20
Total des points pour ce thème		12,0	
Pointage pour ce thème (%)		18,0	

Commentaires :

4. Fourniture et utilisation des ressources Pondération en % **10**

		Points	
4.1 Quelle est votre évaluation de la performance du chargé de projets de l'entrepreneur ? (disponibilité, compétence, expérience, prise de décisions, respect du client et présence aux rencontres)	Déficent	2,5	/5
4.2 Quelle est votre évaluation de la performance du surintendant/responsable au chantier de l'entrepreneur? (disponibilité, compétence, expérience, prise de décisions, respect du client et présence aux rencontres)	Satisfaisant	3,5	/5
4.3 Est-ce que l'entrepreneur a fourni les ressources humaines et matérielles nécessaires au parachèvement des travaux en conformité avec ses obligations contractuelles ?	Satisfaisant	3,5	/5
		9,5	/15
Total des points pour ce thème		9,5	
Pointage pour ce thème (%)		6,3	

Commentaires :

5. Organisation et gestion Pondération en % **10**

		Points
5.1 Les installations temporaires sont-elles conformes aux documents contractuels ?	Déficient	2,5 /5
5.2 Est-ce que l'entrepreneur encadre le personnel au chantier de façon adéquate et assure-t-il l'entière coordination et suivi de ses sous-traitants et fournisseurs ?	Très satisfaisant	4,0 /5
5.3 Est-ce que l'entrepreneur a maintenu le chantier propre et bien ordonné ainsi que les abords du chantier propres et conformes à la réglementation en vigueur ?	Excellent	5,0 /5
5.4 Est-ce que l'entrepreneur a démontré une planification efficace et ordonnée des activités au chantier et a-t-il collaboré, de manière efficace et optimale, à la mise en œuvre de solutions pour les imprévus rencontrés au chantier ?	Satisfaisant	3,5 /5
		15,0 /20
Total des points pour ce thème		15,0
Pointage pour ce thème (%)		7,5

Commentaires :

6. Communication et documentation Pondération en % **10**

		Points
6.1 Est-ce que l'entrepreneur a remis et tenu le « Registre des documents à soumettre » tel que spécifié et a-t-il transmis, à temps, tous les documents requis pour l'exécution des travaux ?	Déficient	2,5 /5
6.2 Est-ce que l'entrepreneur a avisé la Ville à temps de la tenue des travaux pour permettre la planification des interventions de surveillance ?	Très satisfaisant	4,0 /5
6.3 Est-ce que l'entrepreneur a préparé les « plans annotés » au fil de l'avancement des travaux et quelle est votre évaluation de la qualité des « plans annotés » remis ?	N/A (à venir)	
		6,5 /10
Total des points pour ce thème		6,5
Pointage pour ce thème (%)		6,5

Commentaires :

Pointage total pour la pondération des thèmes (sur 100 %)

66,3%

Commentaires :

	Chargé de projet	Chef de section	Chef de division
Signature			
Date	16-04-2019		

ÉVALUATION DU FOURNISSEUR

(Exécution de travaux)

DATE: 2019-08-01

CONTRAT No :	17-6187
FOURNISSEUR :	Manufacturier Sheltec inc.
PROJET :	Parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard Construction du belvédère de la Pointe-aux-carrières

	Notes
Excellent - Toutes les attentes/exigences de critère sont excédés.	5
Très satisfaisant - Certaines des attentes/exigences de ce critère sont excédés.	4
Satisfaisant - Les attentes/exigences de ce critère sont rencontrés.	3,5
Déficent - Ne répond que partiellement aux attentes/exigences de ce critère, une légère amélioration est requise.	2,5
Insuffisant - Ne répond que partiellement aux attentes/exigences de ce critère. Une importante amélioration est requise. Un avis de redressement a été émis.	1
Inadéquat - Ne répond à aucune des attentes/exigences de ce critère.	0

1. Santé et sécurité Pondération en % 10

Points	
5,0 /5	1.1 Est-ce que l'entrepreneur a transmis son avis d'ouverture de chantier et son programme de prévention ?
2,5 /5	1.2 Est-ce que l'entrepreneur a respecté les règles et normes de santé et sécurité au travail et remédié efficacement et rapidement aux situations notées par la Ville ou la CNESST ?
3,5 /5	1.3 Est-ce que la sécurité et la signalisation aux abords du chantier sont adéquates ?
11,0 /15	
11,0	Total des points pour ce thème
7,3	Pointage pour ce thème (%)

Commentaires :

2. Aspect de la conformité technique Pondération en % 30

Points	
2,5 /5	2.1 Est-ce que les travaux ont été exécutés conformément aux exigences des plans et devis ?
3,5 /5	2.2 Est-ce que l'entrepreneur a fourni des documents techniques, pertinents et de qualité, conformes aux exigences des documents contractuels, incluant l'obtention des licences et permis requis ainsi que le respect des normes, lois et règlements en vigueur ?
2,5 /5	2.3 Est-ce que la finition des travaux est acceptable et l'entrepreneur a-t-il corrigé les travaux défectueux et les non-conformités avec diligence ?
	2.4 Quelle est votre évaluation de la qualité générale des travaux réalisés par l'entrepreneur (à la réception totale) ?
8,5 /15	
8,5	Total des points pour ce thème
17,0	Pointage pour ce thème (%)

Commentaires :

3. Respect des délais, des échéanciers et des aspects financiers Pondération en % 30

Points	
2,5 /5	3.1 Est-ce que l'entrepreneur a remis un échéancier initial et des échéanciers hebdomadaires conformes aux exigences des documents contractuels ?
2,5 /5	3.2 Est-ce que l'entrepreneur a respecté les échéanciers hebdomadaires remis ainsi que son délai contractuel ?
3,5 /5	3.3 Est-ce que l'entrepreneur a fourni les informations requises dans un délai raisonnable ainsi que les prix raisonnables en fonction du marché lors de la gestion des changements ?
2,5 /5	3.4 Est-ce que l'entrepreneur a fourni des demandes de paiement exactes et complètes ?
11,0 /20	
11,0	Total des points pour ce thème
16,5	Pointage pour ce thème (%)

Commentaires : **Le projet accuse un retard important, la structure devait être complétée l'automne dernier. Maintes demandes répétés afin d'obtenir les échéanciers hebdomadaires. L'aire de pique-nique est fermée aux citoyens tout l'été, et cette fermeture est même prolongée durant l'automne 2019.**

4. Fourniture et utilisation des ressources Pondération en % 10

Points	
2,5 /5	4.1 Quelle est votre évaluation de la performance du chargé de projets de l'entrepreneur ? (disponibilité, compétence, expérience, prise de décisions, respect du client et présence aux rencontres)
3,5 /5	4.2 Quelle est votre évaluation de la performance du surintendant/responsable au chantier de l'entrepreneur? (disponibilité, compétence, expérience, prise de décisions, respect du client et présence aux rencontres)
3,5 /5	4.3 Est-ce que l'entrepreneur a fourni les ressources humaines et matérielles nécessaires au parachèvement des travaux en conformité avec ses obligations contractuelles ?
9,5 /15	
9,5	Total des points pour ce thème
6,3	Pointage pour ce thème (%)

Commentaires : **Un problème de gestion et de coordination est noté tout au long du projet.**

5. Organisation et gestion Pondération en % **10**

		Points
5.1 Les installations temporaires sont-elles conformes aux documents contractuels ?	Déficient	2,5 /5
5.2 Est-ce que l'entrepreneur encadre le personnel au chantier de façon adéquate et assure-t-il l'entière coordination et suivi de ses sous-traitants et fournisseurs ?	Satisfaisant	3,5 /5
5.3 Est-ce que l'entrepreneur a maintenu le chantier propre et bien ordonné ainsi que les abords du chantier propres et conformes à la réglementation en vigueur ?	Déficient	2,5 /5
5.4 Est-ce que l'entrepreneur a démontré une planification efficace et ordonnée des activités au chantier et a-t-il collaboré, de manière efficace et optimale, à la mise en œuvre de solutions pour les imprévus rencontrés au chantier ?	Satisfaisant	3,5 /5
		12,0 /20
Total des points pour ce thème		12,0
Pointage pour ce thème (%)		6,0

Commentaires :

6. Communication et documentation Pondération en % **10**

		Points
6.1 Est-ce que l'entrepreneur a remis et tenu le « Registre des documents à soumettre » tel que spécifié et a-t-il transmis, à temps, tous les documents requis pour l'exécution des travaux ?	Déficient	2,5 /5
6.2 Est-ce que l'entrepreneur a avisé la Ville à temps de la tenue des travaux pour permettre la planification des interventions de surveillance ?	Satisfaisant	3,5 /5
6.3 Est-ce que l'entrepreneur a préparé les « plans annotés » au fil de l'avancement des travaux et quelle est votre évaluation de la qualité des « plans annotés » remis ?	N/A (à venir)	
		6,0 /10
Total des points pour ce thème		6,0
Pointage pour ce thème (%)		6,0

Commentaires :

Pointage total pour la pondération des thèmes (sur 100 %)	59,2%
Commentaires :	

	Chargé de projet	Chef de section	Chef de division
Signature			
Date	01-08-2019		

Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

801, rue Brennan – pavillon Duke, 4^e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Le 20 décembre 2019

Madame Barbara Mergl
Manufacturier Sheltec inc.
5313 boul. Cléroux,
Laval (Québec) H7T 2E5
info@sheltec.ca

**Objet : Parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard – Construction du belvédère de la
Pointe-aux-Carières
Avis de défaut
Contrat n° 17-6187**

Madame,

Conformément à l'article 4.5 du cahier des clauses administratives générales, nous vous informons que notre direction est insatisfaite de la façon dont votre entreprise exécute ses obligations contractuelles. Les travaux ne sont pas effectués avec la célérité et la diligence requises, ce qui compromet depuis longtemps l'atteinte des échéances contractuelles.

La présente correspondance constitue un avis de défaut pour vous signifier de rectifier la situation. Déjà hors délai, la réception des garde-corps cette semaine ne fait qu'aggraver la situation.

Le contrat a été octroyé le 21 juin 2018 et une réunion de prédémarrage a eu lieu le 11 juillet 2018. Le but était d'entamer les dessins d'ateliers rapidement et commencer la fabrication des éléments en usine, pour permettre des travaux sur le site dès septembre. La fenêtre pour réaliser les travaux était restreinte, et toutes les mesures possibles ont été mises à disposition pour effectuer les travaux dans les délais prescrits.

Calendrier des travaux prévu :

Le délai de réalisation des travaux :	100 jours ouvrables
Ordre de débiter les travaux :	4 septembre 2018
Fin des travaux de structure :	21 janvier 2019
Travaux de plantations et gazonnement (10 jours ouvrables) :	printemps 2019

À ce jour, le projet n'est toujours pas complété et vous êtes en situation de pénalités pour non-respect du délai de réalisation des travaux (article 5.1.14.3 du cahier des clauses générales de la Ville de Montréal).

Lors de la visite de chantier du 26 juillet dernier, des corrections ont été exigées sur une partie des garde-corps installés, car ils étaient non conformes aux documents d'appel d'offres. (Voir rapport de visite RV-AP-007 en p.j.)

Suite à cette réunion, la date prévue pour la réinstallation des garde-corps corrigés a maintes fois été retardée. Le temps nécessaire afin d'effectuer les corrections exigées en juillet dernier a été démesurément long.

Cette semaine, nous constatons que la qualité des sections de garde-corps livrés est inacceptable, plusieurs défauts de fabrication sont observés. En fait, la qualité est pire que ce qui avait été refusé en juillet dernier. Sur les 18 sections livrées au chantier, 14 sont refusées, et doivent être reprises.

Nous exigeons que ces garde-corps soient tout de même installés afin de sécuriser le site, et de le rendre accessible au public. Le site est fermé depuis un an et quatre mois, et aurait dû être accessible pour les citoyens dès le printemps 2019.

Les sections des garde-corps refusées doivent être reprises conformément aux documents d'appel d'offres. Le travail doit être complété : fabrication, installation et approbation pour le 15 mars 2020.

Nous vous rappelons que les pénalités continuent à courir tant que les travaux ne sont pas acceptés.

Selon l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses générales de la ville de Montréal, retard dans l'exécution des travaux, pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'Entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du Contrat accordé, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente du Québec (TVQ) et le montant des Contingences. Un montant de 1 023,78 \$ par jour de retard pour ce projet de 1 013 775 \$ avant taxes et contingences.

En date de la présente lettre, le montant des pénalités s'élève à 130 776,98 \$.

Si vous n'êtes pas en mesure de déposer un plan d'action détaillé et un échéancier réaliste au plus tard le 10 janvier 2020 pour démontrer que vous êtes en mesure d'assurer le parachèvement des travaux dans le délai prescrit ci-haut, la Ville sera dans l'obligation de faire appel à la Caution.

Nous vous prions d'accepter, Madame, nos sincères salutations.



Jasmin Corbeil
Chef de division – Réalisation de projet

JC/SM

- c. c. Mme Sarah Mustille - architecte paysagiste, SGPMRS
- M. Ghislain Leduc - agent technique, SGPMRS
- Mme Nathalie Laforest - architecte paysagiste c/é, SGPMRS
- M. Marc-Alexandre Yelle - agent technique principal, SGPMRS
- M. Benoit Gaudet, directeur de projets, Lemay
- Mme Cynthia Roch, mandataire pour l'Unique assurances Générales inc.



PARC-NATURE DU BOIS DE LÎLE BIZARD
PROJET 17-6187
ÉCHÉANCIER DÉTAILLÉ
DATE:26 FÉV 2020 / REVISION # 13



JAN / FEV

REPRISE PIÈCES DE REMPLACEMENT

2020-01-10	ACHAT MATÉRIAUX DE REMPLACEMENT (16 GARDES CORPS)
2020-01-10	- PO 1311 pour panneau déployé 1 1/2" AL5052 placé auprès de Amico Dramex Inc
2020-02-06	ACHAT DES EXTRUSIONS D'ALUMINIUM PO 1356
2020-02-07	RÉCEPTION CHEZ SHELTEC DES EXTRUSIONS D'ALUMINIUM DE REMPLACEMENTS
2020-02-11	ACHAT MATÉRIAUX DE REMPLACEMENT (INOX pour MAINS COURANTES)
2020-02-14	RÉCEPTION MÉTAL DÉPLOYÉ DE DREMEX vers SHELTEC
2020-02-17	DÉBUT FABRICATION DES PIÈCES DE REMPLACEMENT - USINE DE SHELTEC
2020-02-28	FIN FABRICATION DES GARDES DE CORPS
	- Organisation du transport de SHELTEC vers Alumico, ou AD Prévost
2020-03-02	LIVRAISON DES GARDES DE CORPS POUR ANODISATION
	- Sous-traitance chez Alumico, ou AD Prévost
2020-03-16	RÉCEPTION DES GARDES CORPS ANODISÉS
	- Inspection des pièces anodisées

MARS

CORRECTIONS DEFICIENCES EN CHANTIER

2020-02-24	FINITION SUR LA 1ERE CONTREMARCHE/ CORRECTIF APPUIS-BRAS
	- Correctif biseau de l'extrémité des planches de l'appui-bras: découpe à la toupie (voir Fiche technique: APPUI-BRAS)
	Correctif de la contremarche: positionner les cornières; (voir fiche technique: Contremarche correctif)
2020-02-26	Correctif de la contremarche: fixer la contremarche (voir fiche technique)
2020-03-18	RÉ-OUVERTURE DE CHANTIER / CORRECTIF POTEAU
	- Installation des clôtures de chantier
	- Correctif de la verticalité du poteau 7.03
	- Correctif poteau 7.02 partie manquante: installation
2020-03-19	REPLACEMENT DE 11/16 GARDES DE CORPS : Sections accessibles à pieds (voir note pour détail)
	- Déboulonnement et remplacement des sections à remplacer
	- Finalisation du boulonnement des sections conformes (boulons manquants ou louses)
2020-03-20	REPLACEMENT DE 11/16 GARDES DE CORPS : Sections accessibles à pieds (voir note pour détail)

		- Déboulonnement et remplacement des sections à remplacer
		- Finalisation du boulonnement des sections conformes (boulons manquants ou louses)
	2020-03-23	REMPACEMENT DE 5/16 GARDES DE CORPS : Sections en hauteur (voir note pour détail)
		Positionnement d'une grue (voir fiches techniques Grues Options A; B et C)
		Installation de la protection environnementale (voir fiche technique: Protection environnementale)
		Un travailleur sur le belvédère pour déboulonnement et remplacement des sections à remplacer
		Un travailleur avec harnais et attache dans la cage ou nacelle pour effectuer le boulonnage du centre et du bas
	2020-03-24	REMPACEMENT DE 5/16 GARDES DE CORPS : Sections en hauteur (voir note pour détail)
		Un travailleur sur le belvédère pour déboulonnement et remplacement des sections à remplacer
		Un travailleur avec harnais et attache dans la cage pour effectuer le boulonnage du centre et du bas
	2020-03-25	Retrait de la grue
	2020-03-25	FIN validation en chantier des longueurs des mains courantes (avant anodisation)
	2020-03-27	FIN FABRICATION DES MAINS COURANTES
		- Organisation du transport de SHELTEC vers Alumico, ou AD Prévost
	2020-03-27	LIVRAISON DES MAINS COURANTES POUR ANODISATION
		- Sous-traitance chez Alumico, ou AD Prévost
	2020-03-31	Nettoyage du site (post installation des gardes-corps seulement)
	2020-03-31	Retrait des clôtures de chantier
	2020-04-07	RÉCEPTION DES MAINS COURANTES ANODISÉS
	2020-04-07	- Inspection des pièces anodisées
	2020-04-08	INSTALLATION DES MAINS COURANTES
	2020-04-09	-Installation des rampes en Inox
	2020-04-09	-Finalisation de l'installation des mains-courantes et rampes en Inox
	2020-04-10	NETTOYAGE ET FERMETURE DU CHANTIER
	2020-04-10	Nettoyage du site
	A déterminé	Correctif peinture galvanisée: requière température optimale: 5°C pendant 24 hrs : (voir fiche technique Galvanisation

Note

Gardes-corps accessibles à pieds: 11 sections

GC MARCHES; GC15; GC13; GC14; GC16; GC3; GC3G; GC1C; GC4GGC5G; GC5 TOTAL: 11 GARDES CORPS

Gardes-corps accessibles en hauteur : 5 sections

GC1 CADENA; GC18; GC11G; GC18; GC1

ÉVALUATION DU FOURNISSEUR

(Exécution de travaux)

CONTRAT No :	17-6187	DATE: 2021-07-12
FOURNISSEUR :	Manufacturier Sheltec inc.	
PROJET :	Parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard Construction du belvédère de la Pointe-aux-carrières	

	Notes
Excellent - Toutes les attentes/exigences de critère sont excédés.	5
Très satisfaisant - Certaines des attentes/exigences de ce critère sont excédés.	4
Satisfaisant - Les attentes/exigences de ce critère sont rencontrés.	3,5
Déficent - Ne réponds que partiellement aux attentes/exigences de ce critère, une légère amélioration est requise.	1
Insuffisant - Ne réponds que partiellement aux attentes/exigences de ce critère. Une importante amélioration est requise. Un avis de redressement a été émis.	0
Inadéquat - Ne réponds à aucune des attentes/exigences de ce critère.	0

1. Santé et sécurité Pondération en % 10

		Points	
1.1 Est-ce que l'entrepreneur a transmis son avis d'ouverture de chantier et son programme de prévention ?	Excellent	5,0	/5
1.2 Est-ce que l'entrepreneur a respecté les règles et normes de santé et sécurité au travail et remédié efficacement et rapidement aux situations notées par la Ville ou la CNESST ?	Satisfaisant	3,5	/5
1.3 Est-ce que la sécurité et la signalisation aux abords du chantier sont adéquates ?	Satisfaisant	3,5	/5
		12,0	/15
Total des points pour ce thème		12,0	
Pointage pour ce thème (%)		8,0	

Commentaires :

2. Aspect de la conformité technique Pondération en % 30

		Points	
2.1 Est-ce que les travaux ont été exécutés conformément aux exigences des plans et devis ?	Déficent	2,5	/5
2.2 Est-ce que l'entrepreneur a fourni des documents techniques, pertinents et de qualité, conformes aux exigences des documents contractuels, incluant l'obtention des licences et permis requis ainsi que le respect des normes, lois et règlements en vigueur ?	Satisfaisant	3,5	/5
2.3 Est-ce que la finition des travaux est acceptable et l'entrepreneur a-t-il corrigé les travaux défectueux et les non-conformités avec diligence ?	Déficent	2,5	/5
2.4 Quelle est votre évaluation de la qualité générale des travaux réalisés par l'entrepreneur (à la réception totale) ?	N/A (à venir)		
		8,5	/15
Total des points pour ce thème		8,5	
Pointage pour ce thème (%)		17,0	

Commentaires : **Les travaux ont dû être repris à quelques reprises pour différents items à construire étant donné que la finition n'était pas adéquate.**

3. Respect des délais, des échéanciers et des aspects financiers Pondération en % 30

		Points	
3.1 Est-ce que l'entrepreneur a remis un échéancier initial et des échéanciers hebdomadaires conformes aux exigences des documents contractuels ?	Déficent	2,5	/5
3.2 Est-ce que l'entrepreneur a respecté les échéanciers hebdomadaires remis ainsi que son délai contractuel ?	Déficent	2,5	/5
3.3 Est-ce que l'entrepreneur a fourni les informations requises dans un délai raisonnable ainsi que les prix raisonnables en fonction du marché lors de la gestion des changements ?	Satisfaisant	3,5	/5
3.4 Est-ce que l'entrepreneur a fourni des demandes de paiement exactes et complètes ?	Déficent	2,5	/5
		11,0	/20
Total des points pour ce thème		11,0	
Pointage pour ce thème (%)		16,5	

Commentaires : **Le projet a été réalisé avec un retard important, la structure devait être complétée à l'automne 2018. Maintes demandes répétées afin d'obtenir les échéanciers hebdomadaires. L'aire de pique-nique est fermée aux citoyens tout l'été, et cette fermeture est même prolongée durant l'automne 2019. La construction a été complétée en octobre 2019, et des corrections ont eu lieu en juillet 2020.**

4. Fourniture et utilisation des ressources Pondération en % 10

		Points	
4.1 Quelle est votre évaluation de la performance du chargé de projets de l'entrepreneur ? (disponibilité, compétence, expérience, prise de décisions, respect du client et présence aux rencontres)	Déficent	2,5	/5
4.2 Quelle est votre évaluation de la performance du surintendant/responsable au chantier de l'entrepreneur? (disponibilité, compétence, expérience, prise de décisions, respect du client et présence aux rencontres)	Satisfaisant	3,5	/5
4.3 Est-ce que l'entrepreneur a fourni les ressources humaines et matérielles nécessaires au parachèvement des travaux en conformité avec ses obligations contractuelles ?	Satisfaisant	3,5	/5
		9,5	/15
Total des points pour ce thème		9,5	
Pointage pour ce thème (%)		6,3	

Commentaires : Un problème de gestion et de coordination est noté tout au long du projet. Il n'y avait pas de chargé de projet officiel pour la gestion du contrat. Ce fait a été relevé à plusieurs reprises tout au long du contrat.

5. Organisation et gestion Pondération en % 10

		Points
5.1 Les installations temporaires sont-elles conformes aux documents contractuels ?	Déficent	2,5 /5
5.2 Est-ce que l'entrepreneur encadre le personnel au chantier de façon adéquate et assure-t-il l'entière coordination et suivi de ses sous-traitants et fournisseurs ?	Satisfaisant	3,5 /5
5.3 Est-ce que l'entrepreneur a maintenu le chantier propre et bien ordonné ainsi que les abords du chantier propres et conformes à la réglementation en vigueur ?	Déficent	2,5 /5
5.4 Est-ce que l'entrepreneur a démontré une planification efficace et ordonnée des activités au chantier et a-t-il collaboré, de manière efficace et optimale, à la mise en œuvre de solutions pour les imprévus rencontrés au chantier ?	Satisfaisant	3,5 /5
		12,0 /20
Total des points pour ce thème		12,0
Pointage pour ce thème (%)		6,0

Commentaires : La roulotte de chantier n'a pas été installée tel que spécifié aux documents d'appel d'offres. La coordination avec les sous-traitants a occasionné des problèmes de gestion, notamment avec la présence du laboratoire en chantier afin de procéder au contrôle qualité.

6. Communication et documentation Pondération en % 10

		Points
6.1 Est-ce que l'entrepreneur a remis et tenu le « Registre des documents à soumettre » tel que spécifié et a-t-il transmis, à temps, tous les documents requis pour l'exécution des travaux ?	Déficent	2,5 /5
6.2 Est-ce que l'entrepreneur a avisé la Ville à temps de la tenue des travaux pour permettre la planification des interventions de surveillance ?	Satisfaisant	3,5 /5
6.3 Est-ce que l'entrepreneur a préparé les « plans annotés » au fil de l'avancement des travaux et quelle est votre évaluation de la qualité des « plans annotés » remis ?	Satisfaisant	3,5 /5
		9,5 /15
Total des points pour ce thème		9,5
Pointage pour ce thème (%)		6,3

Commentaires : Le registre des documents à soumettre n'a pas été tenu à jour et le suivi des dessins d'ateliers a été très laborieux. La nomenclature des courriels et des pièces jointes n'a pas été respectée.

Pointage total pour la pondération des thèmes (sur 100 %)	60,2%
Commentaires :	

	Chargé de projet	Chef de section	Chef de division
Signature	<i>Sarah Mustille</i>		<i>J. Lalp</i>
Date	12-07-2021		2021-07-12

Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
801, rue Brennan – pavillon Duke, 4^e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Le 12 juillet 2021

Madame Barbara Mergl
Manufacturier Sheltec inc.
5313, boul. Cléroux
Laval (Québec) H7T 2E5
info@sheltec.ca

**Objet : Parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard
Construction du belvédère de la Pointe-aux-Carrières
Contrat n° 17-6187
Rapport d'évaluation de rendement insatisfaisant**

Madame,

La présente fait suite à la fin du contrat mentionné en objet. Conformément à l'article 4.4.5, inclus dans la section II « Clauses administratives générales » de l'appel d'offres public numéro 17-6187, nous vous transmettons une copie du rapport d'évaluation concernant le rendement de votre compagnie dans le cadre des travaux exécutés pour ledit contrat.

Selon les critères élaborés dans la Grille d'évaluation de l'Adjudication à l'article .7 de la Section III « Clauses administratives spéciales », le rapport d'évaluation de votre contrat est jugé insatisfaisant. Veuillez prendre note que vous disposez d'un délai de trente (30) jours pour transmettre vos commentaires au sujet de ce rapport à :

Madame Sarah Mustille
Architecte paysagiste
sarah.mustille@montreal.ca

Et

Monsieur Jasmin Corbeil
Chef de division
jasmin.corbeil@montreal.ca

À l'expiration de ce délai, nous continuerons les démarches administratives auprès du Comité exécutif de la Ville de Montréal afin que votre entreprise soit, à leur discrétion, inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos cordiales salutations.



Jasmin Corbeil, Chef de division
Division Aménagement des espaces publics et réalisations
Direction de l'aménagement des parcs et espaces publics

JC/SM

p. j. Rapport d'évaluation

PARC-NATURE DU BOIS-DE-L'ÎLE BIZARD – Construction du belvédère de la Pointe-aux-Carrières
Soumission n° 17-6187

PROCÈS VERBAL – Réunion de chantier no 5-R1_20181019 Parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard.
Mercredi 10 octobre 2018 à 10h à la roulotte de chantier, Montréal

NOM	ENTREPRISE	PARTICIPATION		TÉLÉPHONE	COURRIEL
		PRÉSENCE	ABSENCE		
Jasmin Corbeil	SGPVMR, VdeM	x		514-872-8751	jasmin.corbeil@ville.montreal.qc.ca
Steve Bilodeau Balatti	SGPVMR		x	514-872-6472	Steve.bilodeau.balatti@ville.montreal.qc.ca
Jean-Pierre Gallant	SGPVMR, VdeM	x		514-868-3369	jpgallant_2@ville.montreal.qc.ca
Sarah Mustille	SGPVMR, VdeM	x		514-872-9868	sarah.mustille@ville.montreal.qc.ca
Ghislain Leduc	SGPVMR, VdeM	x		514-868-3071	ghislain.leduc@ville.montreal.qc.ca
Sylvie Comtois	SGPVMR, VdeM		x	514-280-8666	scomtois@ville.montreal.qc.ca
Anne Desautels	SGPVMR, VdeM		x	514-280-6693	adesautels@ville.montreal.qc.ca
Javier Castiniera	SGPVMR, VdeM		x	514-280-8708	javier.castiniera@ville.montreal.qc.ca
Rachid Benkanoun	DEST, VdeM		x	514-872-6151	rachid.benkanoun@ville.montreal.qc.ca
Sophie Voyer	Comm., VdeM		x	514-872-2425	svoyer@ville.montreal.qc.ca
Benoit Gaudet	Lemay	x		514-316-7942	bgaudet@lemay.com
Olivier Morin	Lemay		x	514-932-5101	omorin@lemay.com
Normand Leboeuf	PSA		x	514-282-8100	normand.leboeuf@psa.ca
David Pilon	PSA	x		514-282-8100	david.pilon@psa.ca
Barbara Mergl	Sheltec	x		450-688-9293	barbara@sheltec.ca info@sheltec.ca
Sylvain Pronovost	Sheltec		x	514-692-2367	sylvain@novotekinc.com
Victor Barreiras	Sheltec	x	x	514-963-0369	
Sylvain Biron	Sheltec		x	450-688-9293	dessin@sheltec.ca

Abréviations

SGPVMR SERVICE DES GRANDS PARCS, DU VERDISSEMENT ET DU MONT-ROYAL
 SC SERVICE DES COMMUNICATIONS
 SIVT SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS
 CME CONTRÔLE DES MATÉRIAUX ET EXPERTISE (LABORATOIRE)
 LEMAY LEMAY
 PSA PASQUIN ST-JEAN ET ASSOCIÉS
 SHE MANUFACTURIER SHERTEC INC.

Objectif de la rencontre

La réunion vise :

- L'avancement du chantier, calendrier des travaux, suivi des fiches techniques et des dessins d'atelier.

1. INTERVENANTS

1. Liste des intervenants modifiée à transmettre à tous. Réglé

2. TRANSMISSION DE DOCUMENTS

2.2 À FOURNIR PAR L'ENTREPRENEUR

Sans s'y limiter,

2. L'entrepreneur doit fournir un programme de prévention. **Reçu**
Est présent dans la roulotte de chantier, mais une version en .pdf doit être transmise à la Ville (S.MUSTILLE) pour les dossiers.
3. Séquence des travaux
 - Fournir pour approbation par la Ville, une semaine avant la prochaine réunion de chantier (une semaine avant le 22, donc le 15 août) un échéancier détaillé sur Microsoft Project. La séquence des travaux doit être ordonnancée pour limiter l'impact sur les usagers, ainsi que sur le milieu naturel, en tenant compte de toutes les restrictions imposées dans le certificat d'autorisation du MDDELCC. Le calendrier sera discuté lors de la réunion du 22 août. Par la suite, à chaque réunion de chantier, un échéancier aux deux semaines doit être remis afin de faire le suivi des travaux à venir. **Reçu le 31 août 2018**
 - **Fournir l'échéancier global révisé ainsi que les échéanciers prévisionnels à chaque semaine. (Nous le recevrons d'ici vendredi le 12 octobre 2018.)**

SHE

3. CORRESPONDANCES ET COMMUNICATIONS

3.1 CORRESPONDANCES :

1. Mode de distribution : Les courriels seront le mode de distribution de la correspondance
2. Distribution de la **correspondance de chantier** :
Appellation des courriels : dans objet, toujours identifié comme suit :
6187_20180719_PAC_description
(No de contrat soit 6187, __, date soit 20180719, _PV-R01 pour procès-verbal de la réunion 01)

Entre la Ville et les Consultants :

Ville : Adressée à Ghislain LEDUC, cc à Sarah MUSTILLE, et Jasmin CORBEIL. M. Leduc fera la distribution requise à l'interne.

Consultants : Adressée à Benoit GAUDET de Lemay, cc à Olivier MORIN et Véronique TARDIF

Entre la Ville et l'Entrepreneur :

Ville : Adressée à Ghislain LEDUC et à Sarah MUSTILLE. SM fera la distribution requise à l'interne.

Entrepreneur : à Sylvain PRONOVOST et Barbara MERGL, et Marcelle KAYROUZ en cc

Entre les Consultants et l'Entrepreneur :

La Ville requiert une copie de toute correspondance

Toujours mettre Ghislain LEDUC et Sarah MUSTILLE en cc

Envoi des fiches techniques et des dessins d'ateliers :

Adressée à Sarah MUSTILLE, Ghislain LEDUC. En cc à Jean-Pierre GALLANT, Benoit GAUDET, Olivier MORIN, Véronique TARDIF, Normand LEBOEUF, David PILON.

Une attention particulière doit être portée à l'appellation de l'objet des courriels, pour faciliter l'archivage de ceux-ci.

TOUS

4. AUTORISATION ET PERMIS

1. L'entrepreneur doit afficher en permanence l'attestation prouvant l'ouverture de son chantier. Celle-ci doit être affichée à l'intérieur de la roulotte de chantier
Remettre une version électronique à la Ville (S. MUSTILLE) Réglé

5. SANTÉ ET SÉCURITÉ

2. L'entrepreneur est le maître d'œuvre au sens de la Loi sur la santé et la sécurité au travail. L'entrepreneur doit remettre 2 copies (1 papier et l'autre électronique) de son programme de

SHE

prévention à la ville de Montréal. Une copie de ce programme devra être fournie dans la roulotte de chantier. Remettre une version électronique à la Ville (S. MUSTILLE) Réglé

- 6. FOURNISSEURS, SOUS-TRAITANTS ET DEMANDES D'ÉQUIVALENCES** SHE
1. Fournir une semaine avant la réunion du 22 août les preuves d'achat des éléments identifiés aux clauses administratives spéciales. **En cours**
 2. La rigueur est exigée.
- 7. GESTION DU CHANTIER**
1. Stationnement
Un suivi sera fait pour voir la possibilité d'avoir une zone réservée clôturée pour le stationnement des véhicules personnels des employés dans le stationnement.
Des permis de stationnements temporaires sont distribués à l'entrepreneur Réglé
 2. Protection des éléments existants
Tous les milieux humides, les arbres, les plantes à statut et le massif rocheux de la Pointe-aux-Carières sont partie des éléments existants à protéger. La suite est prévue dans la semaine du 17 septembre Réglé
- 8. CONTRÔLE DE QUALITÉ**
1. Le laboratoire assigné à ce chantier est à déterminer par la ville de Montréal.
 2. Fonctionnement : L'entrepreneur informera Ghislain, qui fait la coordination avec le laboratoire.
Des inspections en usine sont aussi prévues. M. Benkanoun fournira les coordonnées des intervenants à contacter. L'échéancier des travaux et les coordonnées des usines doivent lui être transmis pour la coordination.
 - Un délai de 24 heures doit être respecté afin de planifier la visite du laboratoire. Il est préférable d'avertir à l'avance quitte à reporter au lendemain s'il le faut que d'avertir à la dernière minute.
 - Les formules de mélanges et les fiches techniques doivent être transmises au Labo (par l'entremise de Ghislain) un minimum de 5 jours à l'avance, indiquer sur la feuille pour quel ouvrage est destiné le mélange / fiche technique.
 - L'entrepreneur est responsable d'entreposer les cylindres de béton.Les coordonnées des personnes contact au laboratoire sont indiquées dans la liste des intervenants révisée transférée avec le PV.
 - **Le sous-traitant en forage ne s'est pas présenté ce matin.**
 - **Le surveillant du laboratoire s'est présenté inutilement.**
 - Le sous-traitant va profiter de la journée de pluie pour faire les soudures des pieux en usine. Une demande sera faite au labo pour effectuer la vérification des soudures au rayon-x.**SGPVMR
- 9. DESSINS D'ATELIERS** TOUS
1. La liste des dessins d'atelier à fournir est inscrite dans la liste de rappel des documents à remettre suite à l'octroi du contrat, à l'annexe 4 de la section VI. Remis le 13 septembre 2018.
 2. **La vérification des dessins d'ateliers est en cours, certains dessins doivent être resoumis suite aux commentaires. Certains dessins sont manquants, et doivent être soumis. (voir courriels)**
 3. **Fournir un calendrier de fabrication pour les éléments de structure pour planifier les visites en usine par le laboratoire.** SHE
 4. **Un suivi serré doit être effectué car la vérification des dessins d'ateliers est essentielle avant la fabrication de la structure afin d'éviter des problèmes lors de l'installation des éléments sur le site.** PSA, LEMAY
 5. **Suite à la vérification des éléments en « Y », des poutres et des travers, suivra la fabrication des planchers et escaliers. La vérification de ces dessins doit être priorisée.** SHE
- 10. PROVENANCE ET IDENTIFICATION DES MATÉRIAUX – PREUVES D'ACHAT**
1. Les listes des produits, des fiches techniques, des échantillons, des preuves d'achat (ou bons de commandes) à fournir est inscrite dans la liste de rappel des documents à remettre suite à l'octroi du contrat, à l'annexe 4 de la section VI. (Voir en pièce jointe au présent pv)
 2. Discussion concernant la pierre de calcaire St-Marc, prévoir d'avance la commande de la pierre, il y a trois fournisseurs au Québec, et St-Marc serait en grève. Il est important d'enclencher rapidement la commande. SHE
 3. La grève à la carrière St-Marc serait terminée. Ghislain rappel qu'une visite à la carrière doit être effectué avant l'extraction de la pierre. SHE

4. Une discussion s'en suit concernant l'installation de la maçonnerie avec coulis au latex. La fiche technique du latex qui sera utilisée doit être fournie.
5. a fiche technique pour le bois d'ipé doit être réglée rapidement. Benoit a eu des discussions avec Goodfellow afin de fournir l'information demandée. SHE
6. Fiches de béton, vérifier si un béton doit être utilisé par temps froid. Si oui, soumettre immédiatement la fiche pour la faire valider par le labo pour ne pas retarder les travaux.

11. DÉCOMPTES PROGRESSIFS

1. L'entrepreneur devra s'entendre avec le surveillant des travaux pour le pourcentage d'avancement.
2. Le premier décompte a été produit et la facture remise aux finances pour paiement

SHE

12. PROCHAINE RÉUNION

1. La prochaine réunion aura lieu dans le 24 octobre 2018 à 10h au chalet d'accueil du parc-nature. Les réunions seront aux 2 semaines, la fréquence sera ajustée si jugé nécessaire.

13. VARIA

1. Un cadenas est installé sur la clôture de chantier, Le code est « PLAY »
2. Une fiche de suivi des pièces doit être fournie afin de faciliter le suivi des inspections. (Calendrier de production) PSA
3. **Une discussion à lieu concernant le cheminement critique de l'échéancier des travaux.** Le forage des pieux sera retardé d'une semaine, pour débuter dans la semaine du 9 octobre au lieu du 24 septembre au lieu du 17 septembre. Mais l'échéancier global ne sera pas influencé car le sous-traitant affirme que le forage devrait durer 1 2 semaines au lieu de 4 semaines précédemment estimé. Le forage a débuté le 9 octobre 2018, et devait terminer vendredi le 12 octobre, mais deux journées de pluie vont retarder le travail. Les forages vont visiblement être terminés en début de semaine prochaine et le bétonnage des pieux suivra. (valider dans le devis si un délai pour le bétonnage des pieux est précisé.

Le cheminement critique est donc étroitement lié à **la fabrication des éléments de structure**. Le dépôt des dessins d'ateliers est urgent car il faut calculer un délai pour la vérification des dessins. (remis le 13 septembre 2018) La vérification sera priorisé par élément de structure pour ne pas retarder le chantier. Un suivi serré est essentiel.

L'installation de la structure sur le site est prévue pour le début du mois de décembre. B. Mergl demande si le chantier pourra continuer en hiver au-delà du mois de décembre.

La durée du chantier est de 100 jours ouvrables.

Du début septembre au 21 décembre il y a 79 jours ouvrables.

10 jours ouvrables sont conservés pour finaliser les travaux de plantation au printemps. (79-10=11 jours en janvier)

Il est donc possible de travailler jusqu'au 21 janvier 2019.

4. Une question est posée par rapport au type de poussière de pierre à utiliser. La Ville enverra des informations complémentaires au devis.

5. Une discussion a lieu concernant la coupe des pieux avec vérification des niveaux au laser par l'arpenteur. G. Leduc précise qu'un relevé de l'emplacement des pieux en plan devrait aussi être effectué afin de réagir si les pieux n'étaient pas exactement à l'emplacement prévu. L'emplacement des BM, a été validé sur le site. (Vérification des niveaux)

6. Il est souligné que certaines pièces d'aluminium en angle dans les coins de la structure aux changements de direction entre le belvédère et le quai par exemple devrait être mesurées sur place une fois que la structure sera érigée avant leur fabrication afin de s'assurer qu'elles s'ajustent parfaitement.

7. Il est rappelé que des maquettes doivent être produites pour certains éléments pour approbation, il s'agit d'une section de pontage, appui-bras, marche en bois et planche rainurée et banc.

PARC-NATURE DU BOIS-DE-L'ÎLE BIZARD – Construction du belvédère de la Pointe-aux-Carrières
Soumission n° 17-6187

PROCÈS VERBAL – Réunion de chantier no 3 – Parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard.

Mercredi 12 septembre 2018 à 10h au chalet du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, 5 Place des Cageux, L'Île-Bizard, H9C 2Z1

NOM	ENTREPRISE	PARTICIPATION		TÉLÉPHONE	COURRIEL
		PRÉSENCE	ABSENCE		
Jasmin Corbeil	SGPVMR, VdeM		x	514-872-8751	jasmin.corbeil@ville.montreal.qc.ca
Steve Bilodeau Balatti	SGPVMR		x	514-872-6472	Steve.bilodeau.balatti@ville.montreal.qc.ca
Jean-Pierre Gallant	SGPVMR, VdeM	x		514-868-3369	jpgallant_2@ville.montreal.qc.ca
Sarah Mustille	SGPVMR, VdeM	x		514-872-9868	sarah.mustille@ville.montreal.qc.ca
Ghislain Leduc	SGPVMR, VdeM	x		514-868-3071	ghislain.leduc@ville.montreal.qc.ca
Sylvie Comtois	SGPVMR, VdeM		x	514-280-8666	scomtois@ville.montreal.qc.ca
Anne Desautels	SGPVMR, VdeM		x	514-280-6693	adesautels@ville.montreal.qc.ca
Javier Castiniera	SGPVMR, VdeM		x	514-280-8708	javier.castiniera@ville.montreal.qc.ca
Rachid Benkanoun	DEST, VdeM		x	514-872-6151	rachid.benkanoun@ville.montreal.qc.ca
Sophie Voyer	Comm., VdeM		x	514-872-2425	svoyer@ville.montreal.qc.ca
Benoit Gaudet	Lemay		x	514-316-7942	bgaudet@lemay.com
Olivier Morin	Lemay	x		514-932-5101	omorin@lemay.com
Normand Leboeuf	PSA		x	514-282-8100	normand.leboeuf@psa.ca
David Pilon	PSA	x		514-282-8100	david.pilon@psa.ca
Barbara Mergl	Sheltec	x		450-688-9293	barbara@sheltec.ca info@sheltec.ca
Sylvain Pronovost	Sheltec	x		514-692-2367	sylvain@novotekinc.com
Victor Barreiras	Sheltec	x		514-963-0369	
Sylvain Biron	Sheltec			450-688-9293	dessin@sheltec.ca

Abréviations

SGPVMR SERVICE DES GRANDS PARCS, DU VERDISSEMENT ET DU MONT-ROYAL
 SC SERVICE DES COMMUNICATIONS
 SIVT SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS
 CME CONTRÔLE DES MATÉRIAUX ET EXPERTISE (LABORATOIRE)
 LEMAY LEMAY
 PSA PASQUIN ST-JEAN ET ASSOCIÉS
 SHE MANUFACTURIER SHERTEC INC.

Objectif de la rencontre

La réunion vise :

- L'avancement du chantier, plus précisément l'avancement des dessins d'atelier et l'impact sur l'échéancier du retard de la remise des dessins d'ateliers pour vérifications.

1. INTERVENANTS

1. Liste des intervenants modifiée à transmettre à tous.

SGPVMR

2. TRANSMISSION DE DOCUMENTS

2.2 À FOURNIR PAR L'ENTREPRENEUR

Sans s'y limiter,

2. L'entrepreneur doit fournir un programme de prévention.
Est présent dans la roulotte de chantier, mais une version en .pdf doit être transmise à la Ville (S.MUSTILLE) pour les dossiers. **À suivre**
3. Séquence des travaux
 - Fournir pour approbation par la Ville, une semaine avant la prochaine réunion de chantier (une semaine avant le 22, donc le 15 août) un échéancier détaillé sur Microsoft Project. La séquence des travaux doit être ordonnancée pour limiter l'impact sur les usagers, ainsi que sur le milieu naturel, en tenant compte de toutes les restrictions imposées dans le certificat d'autorisation du MDDELCC. Le calendrier sera discuté lors de la réunion du 22 août. Par la suite, à chaque réunion de chantier, un échéancier aux deux semaines doit être remis afin de faire le suivi des travaux à venir. **Reçu le 31 août 2018**
 - **Fournir la version révisée en .pdf par courriel ainsi que les échéanciers prévisionnels des semaines.**

SHE

SHE

3. CORRESPONDANCES ET COMMUNICATIONS

3.1 CORRESPONDANCES :

1. Mode de distribution : Les courriels seront le mode de distribution de la correspondance

2. Distribution de la **correspondance de chantier** :

Appellation des courriels : dans objet, toujours identifié comme suit :

6187_20180719_PAC_description

(No de contrat soit 6187, _, date soit 20180719, _PV-R01 pour procès-verbal de la réunion 01)

Entre la Ville et les Consultants :

Ville : Adressée à Ghislain LEDUC, cc à Sarah MUSTILLE, et Jasmin CORBEIL. M. Leduc fera la distribution requise à l'interne.

Consultants : Adressée à Benoit GAUDET de Lemay, cc à Olivier MORIN et Véronique TARDIF

Entre la Ville et l'Entrepreneur :

Ville : Adressée à Ghislain LEDUC et à Sarah MUSTILLE. SM fera la distribution requise à l'interne.

Entrepreneur : à Sylvain PRONOVOST et Barbara MERGL, et Marcelle KAYROUZ en cc

Entre les Consultants et l'Entrepreneur :

La Ville requiert une copie de toute correspondance

Toujours mettre Ghislain LEDUC et Sarah MUSTILLE en cc

Envoi des fiches techniques et des dessins d'ateliers :

Adressée à Sarah MUSTILLE, Ghislain LEDUC. En cc à Jean-Pierre GALLANT, Benoit GAUDET, Olivier MORIN, Véronique TARDIF, Normand LEBOEUF, David PILON.

4. AUTORISATION ET PERMIS

1. L'entrepreneur doit afficher en permanence l'attestation prouvant l'ouverture de son chantier.

Celle-ci doit être affichée à l'intérieur de la roulotte de chantier

Remettre une version électronique à la Ville (S. MUSTILLE) **À suivre**

SHE

5. SANTÉ ET SÉCURITÉ

1. L'entrepreneur est le maître d'œuvre au sens de la Loi sur la santé et la sécurité au travail.

L'entrepreneur doit remettre 2 copies (1 papier et l'autre électronique) de son programme de prévention à la ville de Montréal. Une copie de ce programme devra être fournie dans la roulotte de chantier. Remettre une version électronique à la Ville (S. MUSTILLE) **À suivre**

SHE

6. FOURNISSEURS, SOUS-TRAITANTS ET DEMANDES D'ÉQUIVALENCES

1. Fournir une semaine avant la réunion du 22 août les preuves d'achat des éléments identifiés aux clauses administratives spéciales. **En cours**
2. La rigueur est exigée.

SHE

7. GESTION DU CHANTIER

1. Stationnement

Un suivi sera fait pour voir la possibilité d'avoir une zone réservée clôturée pour le stationnement des véhicules personnels des employés dans le stationnement.

Des permis de stationnements temporaires sont distribués à l'entrepreneur Régé

2. Protection des éléments existants

Tous les milieux humides, les arbres, les plantes à statut et le massif rocheux de la Pointe-aux-Carières sont partie des éléments existants à protéger. LA suite est prévue dans la semaine du 17 septembre

8. CONTRÔLE DE QUALITÉ

1. Le laboratoire assigné à ce chantier est à déterminer par la ville de Montréal.
2. Fonctionnement : L'entrepreneur informera Ghislain, qui fait la coordination avec le laboratoire. Des inspections en usine sont aussi prévues. M. Benkanoun fournira les coordonnées des intervenants à contacter. L'échéancier des travaux et les coordonnées des usines doivent lui être transmis pour la coordination.
 - Un délai de 24 heures doit être respecté afin de planifier la visite du laboratoire. Il est préférable d'avertir à l'avance quitte à reporter au lendemain s'il le faut que d'avertir à la dernière minute.
 - Les formules de mélanges et les fiches techniques doivent être transmises au Labo (par l'entremise de Ghislain) un minimum de 5 jours à l'avance, indiquer sur la feuille pour quel ouvrage est destiné le mélange / fiche technique.
 - L'entrepreneur est responsable d'entreposer les cylindres de béton.

Les coordonnées des personnes contact au laboratoire sont indiquées dans la liste des intervenants révisée transférée avec le PV.

SGPVMR

9. DESSINS D'ATELIERS

1. La liste des dessins d'atelier à fournir est inscrite dans la liste de rappel des documents à remettre suite à l'octroi du contrat, à l'annexe 4 de la section VI. **Remis le 13 septembre 2018.**

SHE

10. PROVENANCE ET IDENTIFICATION DES MATÉRIAUX – PREUVES D'ACHAT

1. Les listes des produits, des fiches techniques, des échantillons, des preuves d'achat (ou bons de commandes) à fournir est inscrite dans la liste de rappel des documents à remettre suite à l'octroi du contrat, à l'annexe 4 de la section VI.

SHE

11. DÉCOMPTES PROGRESSIFS

1. L'entrepreneur devra s'entendre avec le surveillant des travaux pour le pourcentage d'avancement.
2. Un décompte peut être produit à la fin du mois de septembre (dernière semaine du mois).

12. PROCHAINE RÉUNION

1. La prochaine réunion aura lieu dans le 26 septembre 2018 à 10h au chalet d'accueil du parc-nature.
2. Les réunions seront aux 2 semaines, la fréquence sera ajustée si jugé nécessaire.

13. VARIA

1. N. Leboeuf rappelle que si plus qu'un fournisseur de galvanisation est présent au projet, une attention particulière doit être portée pour avoir un fini uniforme, et un bassin propre est essentiel. L'entrepreneur doit s'assurer que les bassins soient nettoyés avant l'immersion des pièces. L'entrepreneur spécifie que les pièces seront galvanisées à un seul endroit, chez Corbec, à Lachine, et que des plages horaires sont réservées pour le projet cet automne.

2. Une fiche de suivi des pièces doit être fournie afin de faciliter le suivi des inspections.

SHE

3. S. Pronovost soulève qu'un fournisseur de pieux mentionne qu'une certaine dimension de pieux n'est pas disponible au Canada. Une demande d'équivalence sera déposée à ce sujet.

Description	Intervenant
4. S. Pronovost pose une question concernant l'armature à prévoir pour les pieux. Dywidag ou armature en acier. M. Pilon fera la vérification et reviendra à ce sujet.	SHE
5. Une discussion à lieu concernant le cheminement critique de l'échéancier des travaux. Le forage des pieux sera retardé d'une semaine, pour débiter dans la semaine du 24 septembre au lieu du 17 septembre. Mais l'échéancier global ne sera pas influencé car le sous-traitant affirme que le forage devrait durer 2 semaines au lieu de 4 semaines précédemment estimé.	PSA
Le cheminement critique est donc étroitement lié à la fabrication des éléments de structure . Le dépôt des dessins d'ateliers est urgent car il faut calculer un délai pour la vérification des dessins. (remis le 13 septembre 2018) La vérification sera priorisé par élément de structure pour ne pas retarder le chantier. Un suivi serré est essentiel.	SHE SGPVMR LEMAY PSA
6. Une question est posée par rapport au type de poussière de pierre à utiliser. La Ville enverra des informations complémentaires au devis.	SGPVMR
7. Un cadenas est installé sur la clôture de chantier, Le code est « PLAY »	
8. Une copie de clé de la roulotte de chantier est remise à Ghislain Leduc.	
9. Une demande d'équivalence sera déposée pour le béton. Une pompe sera utilisée pour les éléments de béton, la granulométrie devrait être plus fine afin de ne pas bloquer la pompe.	

Levée de la rencontre

PARC-NATURE DU BOIS-DE-L'ÎLE BIZARD – Construction du belvédère de la Pointe-aux-Carrières
Soumission n° 17-6187

PROCÈS VERBAL – Réunion de chantier no 13_20190227 Parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard.
Mercredi 27 février 2019 à 13h30 au 801 Brennan, Montréal

NOM	ENTREPRISE	PARTICIPATION		TÉLÉPHONE	COURRIEL
		PRÉSENCE	ABSENCE		
Jasmin Corbeil	SGPVMR, VdeM		x	514-872-8751	jasmin.corbeil@ville.montreal.qc.ca
Steve Bilodeau Balatti	SGPVMR		x	514-872-6472	Steve.bilodeau.balatti@ville.montreal.qc.ca
Sarah Mustille	SGPVMR, VdeM	x		514-872-9868	sarah.mustille@ville.montreal.qc.ca
Ghislain Leduc	SGPVMR, VdeM	x		514-868-3071	ghislain.leduc@ville.montreal.qc.ca
Olivier Morin	Lemay		x	514-932-5101	omorin@lemay.com
Arnaud Villard	Lemay	x		514-932-5101	avillard@lemay.com
David Pilon	PSA	x		514-282-8100	david.pilon@psa.ca
Barbara Mergl	Sheltec	x		450-688-9293	barbara@sheltec.ca info@sheltec.ca
Sylvain Pronovost	Sheltec		x	514-692-2367	sylvain@novotekinc.com
Sylvain Biron	Sheltec	x		450-688-9293	dessin@sheltec.ca

Abréviations

SGPVMR SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS
 SC SERVICE DES COMMUNICATIONS
 CME CONTRÔLE DES MATÉRIAUX ET EXPERTISE (LABORATOIRE)
 LEMAY LEMAY
 PSA PASQUIN ST-JEAN ET ASSOCIÉS
 SHE MANUFACTURIER SHERTEC INC.

Objectif de la rencontre

La réunion vise :

- Suivi de chantier - installation de la structure du belvédère

Description

Intervenant

1. Rapport de visite du 14 février dernier

Revue du rapport de visite émis par Lemay

Rappel, les correctifs de la galvanisation à froid doivent être faits de manière appliquée, en utilisant du ruban autocollant pour avoir des lignes droites, un fini propre et esthétique. Attendre que la température soit plus clémente afin d'effectuer les correctifs de galvanisation à froid. La surface doit être bien préparée, poncée et nettoyée.

L'échantillon de l'application de galvanisation à froid reçu n'était pas couvert de peinture argentée.

Ne pas appliquer de peinture sur la galvanisation à froid.

- 2. Retouches à la structure nombreuses suite à la galvanisation à chaud.**
Lemay et PSA vont faire une recommandation à la Ville suite aux nombreuses retouches effectuées sur la structure suite à la galvanisation. Il n'est pas acceptable d'effectuer une si grande quantité de retouches à la structure suite à la galvanisation à chaud (grande quantité de percements, soudures, dé-soudures, meulage). Cette grande quantité d'interventions est hors norme, le résultat final sera de moindre qualité que celui attendu, le client subit un préjudice.
- 3. Tirant non galvanisé**
D.Pilon va vérifier la force à compenser par des sangles lorsque la pièce sera retirée pour la faire galvaniser.
- 4. Caillebotis – soudures ne doivent pas être apparents**
Les soudures n'ont pas été effectuées tel qu'aux plans et devis. Les soudures doivent être reprises. Sheltec soit nous informer de l'impact sur l'échéancier.
Visite en usine chez Métallix le lundi 4 mars 2018, voir rapport Lemay : 6187_RV-AP-002_20190304+photos.pdf, transmis le 4 mars 2019.
- 5. Échéancier révisé et échéanciers jusqu'à la fin mars**
L'échéancier des travaux remis manque d'informations il n'est pas daté, n'indique pas de numéro de révision. Il doit être mis à jour à chaque fois qu'il y a un changement, et au minimum contenir la date de la remise. Tel quel, l'échéancier n'a pas de valeur.
- 6. Échéancier pour les semaines du mois de mai**
Un échéancier est à prévoir pour tous les travaux qui devront être effectués en mai. La liste s'allonge et tout doit être terminé dans les deux semaines prescrites.
- 7. Pierre calcaire**
La production de la pierre calcaire peut être lancée, nous attendons toujours le rapport de M. Pierre Lacroix, du laboratoire de la Ville.
- 8. Taille des branches d'arbre pour le passage de la grue pour l'installation du belvédère.**
Une attention particulière doit être portée à la coupe des branches de l'arbre et certaines coupes doivent être corrigées.
- 9. Type d'inox**
Une discussion à lieu concernant le type d'inox à utiliser pour le projet. A. Villard va valider l'information à ce sujet.
- 10. Suivi des dessins d'ateliers et fiches techniques, quincaillerie pour l'ipe, cornière autour du banc**
Un échantillon de visse est remise pour l'installation de l'ipe sur la structure. Une discussion à lieu concernant le type de visse à utiliser pour le platelage du bois d'ipe, le fraisage en 45 à effectuer, le col de la visse. Une attention particulière doit être portée sur l'alignement des visses.
Les dessins des bancs n'ont pas encore été soumis.
- 11. Visite à l'usine de Metallix**
Une visite à l'usine de Metallix est prévue la semaine suivante pour discuter des soudures et effectuer un suivi sur le caillebotis. (lundi le 4 mars 2019 à 9h30 chez Metallix)
- 12. Échantillons (section garde-corps – patron de pause plancheiage – caillebotis)**
Une section de pontage en bois d'ipe doit être installée afin de visualiser l'effet avant de l'installer sur toute la structure. 3m x 3m. Cette section sera installée en chantier et sera observée lors de la prochaine réunion de chantier. Les dessins du pontage de bois doivent être remis avant l'installation de la section d'ipe.
Les échantillons de garde corps sera remis ultérieurement. Des commentaires seront donnés sur la section de caillebotis vus en usine.
- 13. Correction base B-04 vs échéancier**
Prévu la semaine prochaine selon l'entrepreneur.
- 14. Écran de bois**
Les pattes de l'écran de bois seront vraisemblablement sous l'eau lorsque le niveau va monter au printemps. À prendre en considération dans l'échéancier, le niveau peut monter subitement si les températures montent.

15. Ajustement en hauteur des lambourdes

Il est possible d'ajuster en hauteur les lambourdes par le dessous une section de hdpe peut être utilisée.

16. Date prochaine réunion

La date de la prochaine réunion est prévue dans deux semaines, le mardi 12 mars 2019.
Emplacement à confirmer.

Levée de la rencontre

Parc Nature du Bois-de-L'île-Bizard

Reconstruction du belvédère de la pointe aux carrières

Chronologie :

- 7 Juillet 2018 : Réunion de Pré-démarrage – Début des délais pour documents techniques
- 27 Juillet 2018 : Lettre d'octroi de contrat + Ordre de début des travaux pour le 4 Septembre 2018
- 04 Septembre 2018 : Date prévue du début des travaux
- 05 Septembre 2018 : Début des travaux d'abattage
- 13 Septembre 2018 : Réception des premiers dessins d'ateliers
- 24 Septembre 2018 : Fin des travaux d'abattage
- 9 Octobre 2018 : Début des travaux de pieux
- 13 Novembre 2018 : Fin des travaux des pieux
- 11 Janvier 2019 : Arrêt des travaux de Sheltec
- 23 Janvier 2019 : Fin de la période contractuelle (Excluant 10 jours ouvrables pour la finition des travaux prévue en Juin 2019)
- 27 Février 2019 : Retour au chantier – Début des travaux de structure
- 11 Mars 2019 : Réception des derniers dessins d'ateliers
- 12 Mars 2019 : Fin de l'assemblage de la structure
- 14 Mars 2019 : Début des travaux platelage de bois et aluminium
- 29 Mars 2019 : Arrêt des travaux pour période de nidification
- 02 Juillet 2019 : Retour au chantier (Période d'exception)
- 26 Juillet 2019 : Fermeture du chantier (Voir rapport de visite Lemay)
- 30 Octobre 2019 : Plantations
- 13 Décembre 2019 : Reprise du chantier remplacement des garde-corps
- 20 Décembre 2019 : Suspension des travaux Lettre d'avis de Défaut